



AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

Rapport annuel des activités 2021-2022



Agence forestière de la Montérégie

Assemblée générale annuelle

16 juin 2022

Table des matières

<i>Table des matières</i>	<i>ii</i>
<i>Mot du président</i>	<i>5</i>
<i>Présentation de l'Agence</i>	<i>7</i>
Mise en place et statut	7
Historique de l'Agence	7
Territoire de l'Agence	8
Mandats de l'Agence	9
Structure de l'Agence	10
Membres	10
Administrateurs	11
Personnel	13
Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence	14
Contributions financières	14
Contributions en services	15
<i>Le Rendez-vous de la forêt privée</i>	<i>16</i>
<i>Activités réalisées par l'Agence</i>	<i>18</i>
Séances du conseil d'administration	18
Programmes d'aide financière	20
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	20
Programme Subvention 2021	20
Programme 2 milliards d'arbres	20
Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MFFP	22
Conseillers forestiers accrédités en 2021-2022	23
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	24
Méthode d'évaluation de la performance	24
Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers	25
Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie	27
Suivi de la mise en œuvre du PPMV	27
Concertation régionale	28
Participation à des exercices de concertation	29
Démarches de concertation initiées par l'Agence	29
Mise en œuvre de l'entente sectorielle sur la forêt montérégienne	29



Transfert de connaissances	32
Les Rendez-vous forestiers	32
Formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec	33
Visites-conseils	34
Les Nouvelles forestières – Montérégie	35
Site web et Facebook de l'Agence	35
Autres projets de l'Agence	36
Projet des plans d'aménagement forestiers bonifiés	36
Répertoire des entreprises de transformation du bois en Montérégie	37
Projet guide changements climatiques	37
Projet sensibilisation des MRC	38
Planification des activités de l'Agence pour 2021-2022	38
Orientations de l'Agence pour 2022-2023	38
Budget prévisionnel de l'Agence pour 2021-2022	39
ANNEXES	40

Liste des tableaux

Tableau 1. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence.	14
Tableau 2. Contributions en services des partenaires de l'Agence.	15
Tableau 3. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers depuis 2010-2011	17
Tableau 4. Liste des administrateurs et présences aux séances du conseil d'administration en 2021-2022.	19
Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2021-2022 dans le cadre de nos programmes d'aide, par groupe de traitements sylvicoles, réalisés dans chacune des MRC du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.	21
Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2021-2022, par groupe de traitements sylvicoles, dans le cadre de nos programmes d'aide.	21
Tableau 7. Producteurs enregistrés et desservis et montants investis par les programmes d'aide financière dans les MRC du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie au cours de 2021-2022.	23
Tableau 8. Valeur des travaux réalisés en 2021-2022 par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie.	24
Tableau 9. Critères de performance et pondération utilisés en 2021-2022 pour préparer le bulletin du conseiller forestier.	25
Tableau 10. Évaluation de la performance des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2020-2021.	26
Tableau 11. Nombre de traitements sylvicoles par conseiller forestier ayant fait l'objet d'une vérification opérationnelle aléatoire en 2021-2022.	26



Tableau 12. Tables de concertations et CA d'organismes régionaux auxquels a participé l'AFM en 2021-2022.	29
Tableau 13. Conférence organisée par l'AFM, destinée aux propriétaires de boisés, dans le cadre des <i>Rendez-vous forestiers</i>	32
Tableau 15. Autres formations financées par l'AFM : les formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec.	33
Tableau 16. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2022-2022.	39

Liste des figures

Figure 1. Provenance des revenus de l'Agence en 2021-2022.	15
Figure 2. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers depuis 2010-2011.	17
Figure 3. a) Montant moyen par producteur forestier desservi, versé annuellement en provenance des programmes d'aide en Montérégie.	22
Figure 4. Affiche d'Invitation au Rendez-vous forestier organisé en 2021-2022.	32
Figure 5. Page de la revue l'Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations en Montérégie.	33
Figure 6. Première page d'une fiche sur une espèce forestière vulnérable, développée dans le cadre du projet des PAF bonifiés.	36

Liste des annexes

Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2022.	41
Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2021-2022.	42
Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2021-2022, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.	43
Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2021-2022.	45
Annexe 5. Bilan du plan d'action 2021-2022.	46



Mot du président

Mesdames, Messieurs

Chers membres de l'Agence et partenaires de la forêt privée,

J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre 26^e assemblée générale annuelle. Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons sommairement l'essentiel des activités réalisées par l'Agence en 2021-2022. Vous serez à même de constater que beaucoup de travail a été réalisé afin de répondre à notre mission, soit la protection et la mise en valeur de la forêt privée, en Montérégie.

L'année 2021-2022 a été bien remplie malgré le contexte de la pandémie. En effet, près de 1,2 million de dollars ont été investis dans la mise en valeur des forêts privées de la région au cours de la dernière année. Je tiens à remercier les propriétaires d'avoir fait le choix d'investir dans leur boisé. Depuis 2018, des sommes supplémentaires sont accordées à l'ensemble des régions du Québec pour soutenir la production de bois en forêt privée. Ces sommes ont permis d'augmenter significativement le niveau d'activités de récolte en région, ainsi que de développer une structure opérationnelle efficace, notamment par le déploiement de nouveaux conseillers et entrepreneurs forestiers sur le territoire. Toutefois, nous notons depuis quelque temps que des programmes déployés en forêt privée sont largement orientés vers les problématiques des forêts résineuses et le reboisement de friches. Comme vous le savez, le territoire de la Montérégie se démarque du reste du Québec par l'importance de ses peuplements feuillus, où les enjeux sont différents. Les dernières années, nous avons par exemple constaté une augmentation constante des peuplements qui nécessitent des interventions sylvicoles à court terme, principalement à cause des dommages causés par l'agrile du frêne, la maladie corticale du hêtre en plus de ceux causés par les changements climatiques. Ainsi, l'Agence entend poursuivre ses efforts pour obtenir un financement prévisible et croissant des programmes d'aide, mais elle entend aussi tenter de faire valoir les besoins distincts des forêts feuillues afin de poursuivre de la mise en valeur des forêts de son territoire.

L'année a aussi été marquée par la poursuite de l'entente sectorielle sur la forêt, par la réalisation des projets issus de l'entente, ainsi que par le projet portant sur la bonification de plans d'aménagement forestier pour tenir compte des éléments sensibles de la biodiversité. D'ailleurs, je tiens à remercier les conseillers forestiers et les partenaires qui ont participé à ce projet et qui ont permis l'atteinte de ses objectifs.

L'année s'est aussi déroulée sous le signe du changement pour deux de nos MRC, soit celle de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska. En effet, ces deux MRC ont quitté la région administrative de la Montérégie et font désormais partie de celle de l'Estrie. Ce changement va apporter son lot de défis à l'Agence puisque ces MRC sont les plus actives du territoire en matière d'activités forestières. L'Agence aura à se positionner sur la question du territoire qu'elle dessert et de la localisation de ses bureaux.



En conclusion, je désire remercier les partenaires forestiers de l'Agence, notamment les conseillers forestiers par qui les programmes sont livrés, ainsi que les administrateurs et le personnel de l'Agence qui tout au long de l'année ont su exprimer leur vision du développement de la forêt privée par des gestes concrets. Je veux aussi remercier les administrateurs qui ont dû quitter le conseil d'administration en cours d'année. Merci à monsieur Jean Lévesque, madame Johanne Beaulac et monsieur Denis Henderson pour leur contribution au développement de la forêt privée. Laissez-moi souligner plus particulièrement l'implication de ce dernier qui a siégé douze ans au conseil d'administration de l'Agence. Merci, M. Henderson, pour toutes ces années avec nous !

Bonne lecture!

A handwritten signature in cursive script, reading "Richard Godère".

Richard Godère, Président



Présentation de l'Agence

Mise en place et statut

Mise en place en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. F-4.1), l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) est une personne morale à but non lucratif.

L'organisme est composé de quatre partenaires, soit des représentants régionaux 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers, et 4) de l'industrie du bois.

Son fonctionnement est régi par les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables de la loi particulière la constituant et du règlement intérieur de l'Agence.

Historique de l'Agence

En mai 1995, avait lieu à Québec le Sommet sur la forêt privée où étaient réunis les principaux acteurs du milieu forestier. Avant la tenue du Sommet, la mise en valeur de la forêt privée était principalement l'affaire de deux partenaires, l'État et les propriétaires de lots boisés. Afin de maintenir et d'assurer le plein développement de la forêt privée, une nouvelle façon de faire était nécessaire. La mise en place d'un nouveau partenariat impliquant l'industrie, le milieu municipal, les propriétaires de boisés et le gouvernement du Québec était l'enjeu majeur du Sommet.

Lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires du milieu forestier ont convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée et de créer les agences régionales de mise en valeur. À la suite de ce Sommet, dix-sept agences régionales de mise en valeur ont été instaurées au cours de l'année 1996.

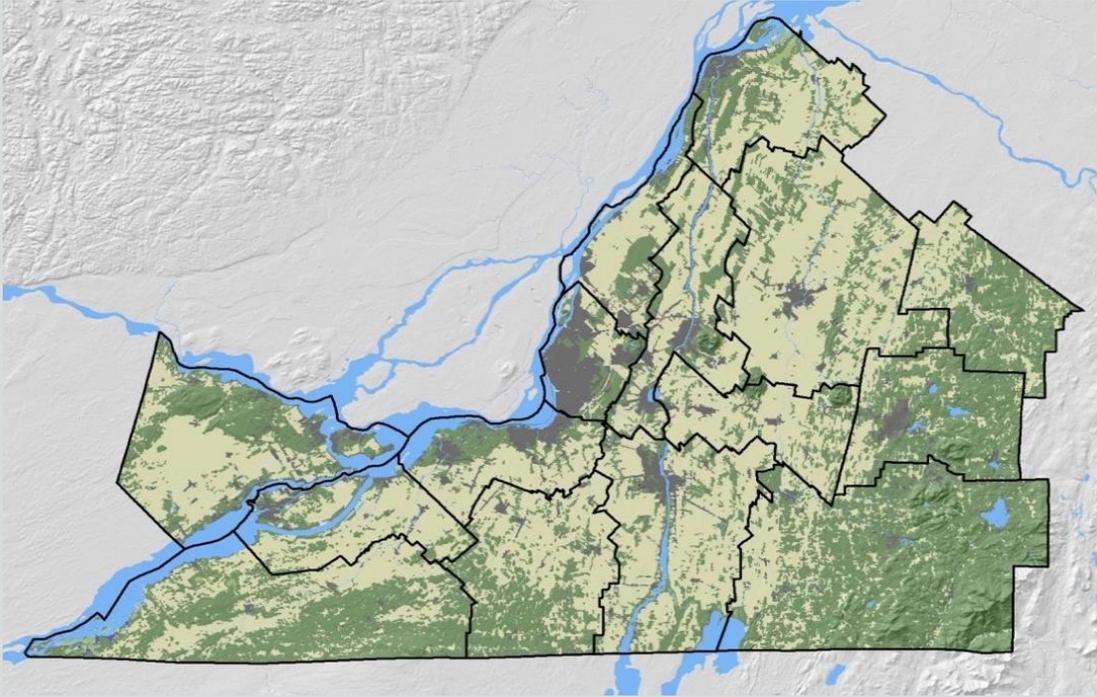
L'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a pour sa part été agréée par le ministre des Ressources naturelles le 22 octobre 1996. Cette reconnaissance officielle de l'AFM a été le résultat d'un important effort de concertation de la part des partenaires forestiers du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie de l'époque.





Territoire de l'Agence

Le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie couvre l'ensemble de celui de la région administrative de la Montérégie avant le transfert, en 2021, de deux MRC vers l'Estrie. Ainsi, il comprend toujours les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska. Ce vaste territoire s'étend sur plus de 11 700 km² dont les 98 % sont du domaine privé.



Ce territoire abrite une population de 1,5 million d'habitants. Elle est composée de 177 municipalités, qui sont regroupées en 14 municipalités régionales de comté (MRC) en plus d'une agglomération urbaine.

Dans ce territoire, la forêt occupe une place non négligeable, soit près du tiers de sa superficie, bien qu'il soit connu pour être essentiellement agricole et urbain. On estimait en 2012 le nombre de propriétaires de boisés de plus de quatre hectares à plus de 10 500. De ce nombre, 1 196 sont reconnus comme producteurs forestiers, soit un peu plus de 11 % d'entre eux. Environ 42 270 hectares de forêt font l'objet d'un plan d'aménagement forestier en vigueur, ce qui correspond à un peu moins de 13 % de la superficie forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.





Mandats de l'Agence

L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur du territoire;
- le soutien financier et technique pour la protection ou la mise en valeur de ses forêts.

Elle peut se servir de différents moyens pour réaliser ses mandats, dont :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place d'incitatifs;
- la diffusion d'information auprès des propriétaires forestiers et du public sur les programmes d'aide offerts;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses objets;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses objets.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.





Structure de l'Agence

Membres

En vertu du règlement intérieur de l'Agence, les acteurs forestiers impliqués sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie peuvent devenir membres de cette dernière.

Il existe deux catégories de membres de l'Agence, soit les membres réguliers et les membres associés. Ils sont décrits dans les encadrés suivants. Vous trouverez aussi la liste complète des membres de l'Agence, en date du 31 mars 2022 à l'annexe 1.

Membres réguliers

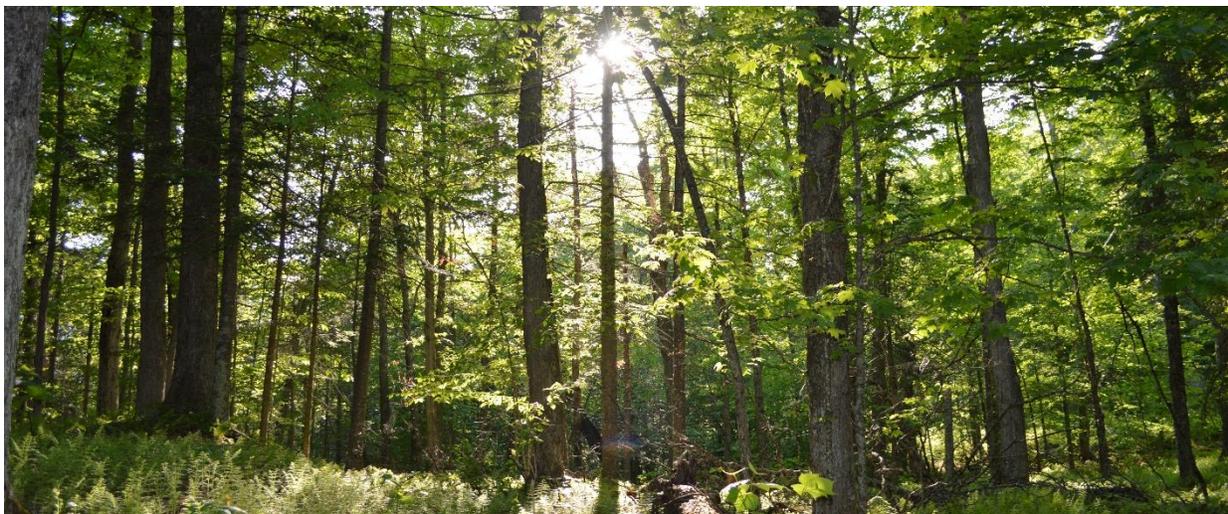
Peut devenir membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- **le monde municipal**, incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- **les organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois;
- **les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en deux sous-catégories; les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Membres associés

Peut devenir membre associé de l'Agence, **toute personne ou tout organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence** et ayant de l'intérêt pour la promotion des objectifs de l'Agence.

Le membre associé bénéficie des mêmes services que le membre régulier, sauf qu'il n'est pas éligible au poste d'administrateur de l'Agence et qu'il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale de l'Agence.





Administrateurs

Le conseil d'administration de l'Agence se compose d'un maximum de 17 administrateurs, représentant les groupes suivants :

- le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;
- le monde municipal ;
- les organismes reconnus de producteurs forestiers répartis également entre les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois ;
- les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, regroupant les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.



Ministre (MFFP)



Monde municipal



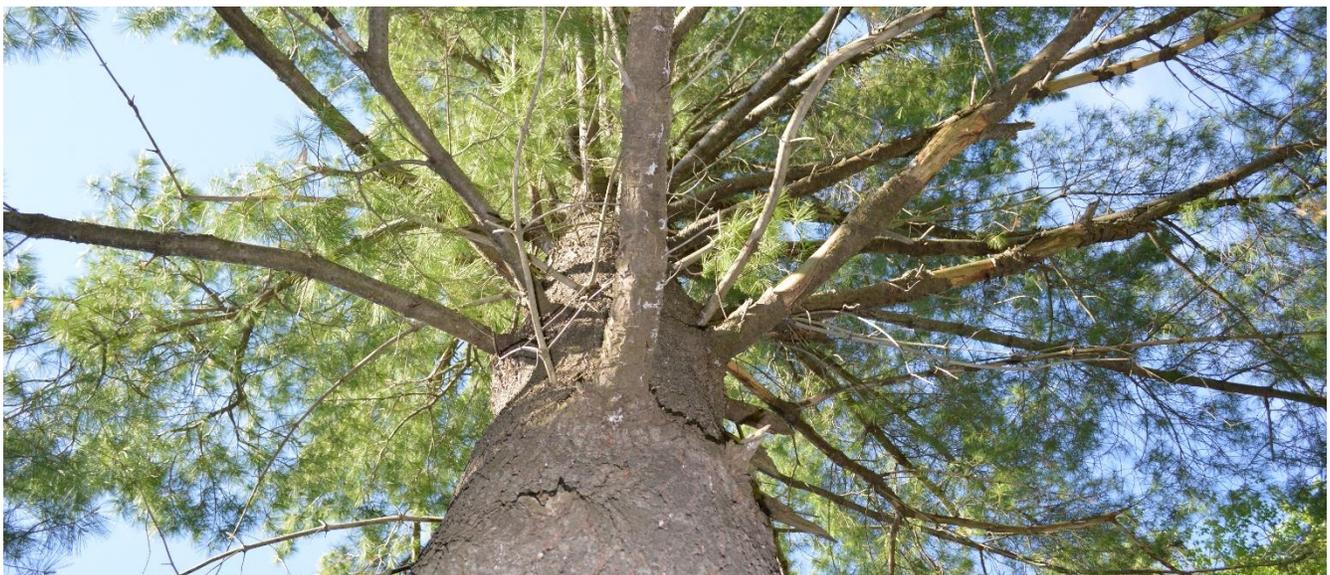
Représentants producteurs



Usine transformation bois

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix, même si le nombre d'administrateurs issu des différents groupes est différent. Un administrateur demeure en fonction 2 ans, ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Le conseil d'administration exerce ses pouvoirs par voie de résolutions. Il étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, une position étant adoptée lorsqu'aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée.





Au cours de l'exercice financier 2021-2022, soit entre 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le conseil d'administration de l'Agence était composé des personnes présentées dans le tableau suivant.

<p>Représentants du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Philippe Détolle, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - direction générale du secteur métropolitain et sud et gestion des forêts ; • Marc-Antoine Renaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - direction générale du secteur métropolitain et sud.
<p>Représentants du monde municipal</p>	<p>Montérégie-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean Lévesque, MRC Brome-Missisquoi, maire de Frelighsburg (en poste jusqu'en septembre 2021) ; • Lucie Dagenais, MRC Brome-Missisquoi, mairesse de Frelighsburg (en poste depuis février 2022); • Mario St-Pierre, MRC des Maskoutains, maire de Saint-Pie; • Jean-Marc Ménard, MRC d'Acton, maire de Sainte-Christine. <p>Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Longueuil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denis Henderson, MRC du Haut-Saint-Laurent, maire de Havelock (en poste jusqu'en septembre 2021); • Yves Métras, MRC du Haut-Saint-Laurent, maire de Franklin (en poste depuis février 2022); • Johanne Beaulac, MRC de Roussillon, mairesse de Saint-Philippe (en poste jusqu'en septembre 2021).; • Kevin Boyle, MRC de Roussillon, maire de Léry (en poste depuis février 2022).
<p>Représentants d'organismes reconnus de producteurs forestiers</p>	<p>Syndicats des producteurs de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Martin Larrivée, vice-président de l'AFM, directeur général du Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec; • Jean-Paul Roy, 2^e vice-président du Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec . <p>Organismes de gestion en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Drapeau, directeur général du Groupement forestier du Haut-Yamaska inc. • Michel Gauthier, président du Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.
<p>Représentant de titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois</p>	<p>Industriels des pâtes et papiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste vacant <p>Industriels du sciage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Richard Godère, président de l'Agence, président de la scierie Les Bois riant, représentant la Scierie West-Brome inc.; • Richard Pépin, président de la scierie Brigham, représentant de la scierie Armand Duhamel & Fils inc.



Personnel



Les membres du personnel de l'Agence, assignés à la réalisation de ses mandats ainsi qu'à l'administration et à la gestion des programmes sont les suivants :

De gauche à droite :

- **Steve Breton, technologue forestier, directeur adjoint.**
- **Marianne Cusson, biologiste, responsable multiresources et du transfert de connaissance**
- **Claudine Lajeunesse, ingénieure forestière, directrice générale**
- **Sonia Bessette, technicienne-comptable et secrétaire**
- **Jean-François Pépin, technologue forestier, responsable de la géomatique et de la vérification des travaux.**
-





Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence

Quatre catégories d'acteurs régionaux sont les partenaires constitutifs de l'Agence. Ces partenaires, tous impliqués dans le fonctionnement de l'AFM, sont des représentants 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers et 4) de l'industrie du bois.

Contributions financières

Comme le montrent la Figure 1 et le Tableau 1, les plus grandes parts du financement servant au fonctionnement et aux activités de l'Agence sont assurées par le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'industrie de transformation du bois. En effet, cette dernière doit verser une contribution financière en argent à l'Agence pour chacun des mètres cubes de bois issu des forêts privées de la région qu'elle transforme dans ses usines. On peut voir ces contributions dans le tableau qui suit.

Tableau 1. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence.

Source	Objet ou fin de la contribution	Montants versés	Total
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)			
Gouvernement du Québec	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	959 650 \$	1 593 288 \$
	Programme Subvention 2021 ⁽¹⁾ et 2 milliards d'arbres	380 111 \$	
	Projet des plans d'aménagement forestier bonifiés	163 875 \$	
MAMH, MFFP, MAPAQ			
Industries de transformation du bois	Entente sectorielle envers les promoteurs	36 298 \$	83 979 \$
	Entente sectorielle envers l'Agence forestière de la Montérégie	53 354 \$	
	Usines de sciage et autres transformations du bois	34 042 \$	
Autres sources	Usines de pâtes et papiers	39 115 \$	24 599 \$
	Contributions volontaires - Autres transformateurs ⁽²⁾	10 822 \$	
	Accréditation des conseillers	1 650 \$	
	Projet Hydro-Québec	5 227 \$	
	Intérêts	7 778 \$	
	Revenus divers	9 197 \$	
	Remboursements pour travaux non conformes	747 \$	
Total des contributions financières			1 701 866 \$

(1) Une subvention de 1 150 000\$ a été attribuée en fin d'année 2020-2021 à l'Agence forestière de la Montérégie pour la réalisation de travaux sylvicoles visant la production de bois pour les quatre prochains exercices financiers. Cet apport sera comptabilisé comme revenu et reporté au fur et à mesure de son utilisation.

(2) Versement des contributions des autres transformateurs mis en place dès avril 2018. Les objectifs visés sont de rendre visible la contribution des transformateurs sans permis du MFFP, de prendre en compte les marchés locaux (scieries mobiles, petites usines de moins de 2000 m³), de compenser pour les contributions non versées par les industriels et d'amener les transformateurs de bois de chauffage à contribuer à la mise en valeur de la forêt privée.

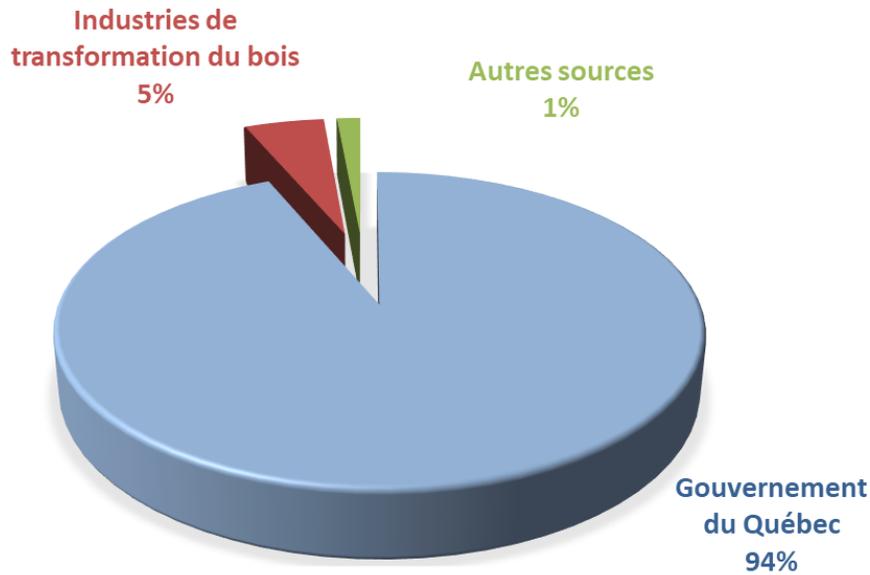


Figure 1. Provenance des revenus de l'Agence en 2021-2022.

Nous vous invitons à consulter l'Annexe 2 pour voir les usines de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence au cours de l'année 2021-2022.

Contributions en services

En plus de leur rôle dans le financement des activités de l'Agence, ses partenaires ont aussi contribué activement à son fonctionnement en investissant de leur temps. Ils ont participé aux séances du conseil d'administration, à des comités, ainsi qu'aux autres activités inhérentes à la fonction de représentant d'un organisme au sein de l'Agence. La valeur de ces contributions en services a été estimée pour l'année 2021-2022. Elle est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 2. Contributions en services des partenaires de l'Agence.

Catégorie de partenaire	Organisme	Valeur estimée	Total
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	2 700 \$	2 700 \$
Monde municipal	MRC d'Acton	2 025 \$	5 850 \$
	MRC Brome-Missisquoi	1 350 \$	
	MRC du Haut-Saint-Laurent	900 \$	
	MRC des Maskoutains	450 \$	
	MRC Roussillon	1 125 \$	
Industrie	Scierie Brigham inc.	- \$	1 800 \$
	Scierie Les Bois Riant inc.	1 800 \$	
Propriétaires	Group. forestier du Haut-Yamaska inc.	3 375 \$	6 750 \$
	Synd. des Producteurs forestiers du Sud du Québec	3 375 \$	
Total des contributions en services			17 100 \$



Le Rendez-vous de la forêt privée

Pour une quatrième fois depuis la mise en place du nouveau régime forestier en forêt privée découlant du Sommet de 1995, les partenaires forestiers nationaux et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont été invités en 2011 à renouveler leur partenariat pour le développement de la forêt privée.

Quelque 30 décisions ont émergé de cette réflexion, se traduisant par des rajustements provinciaux ou régionaux des façons de livrer les programmes et du soutien destiné aux propriétaires forestiers. On peut notamment mentionner les éléments suivants :

- L'État maintient son aide financière directe et indirecte;
- L'industrie forestière continue de contribuer financièrement à l'aménagement pour chaque mètre cube transformé en provenance de la forêt privée;
- La gouvernance du partenariat renouvelé est adaptée au contexte actuel pour être plus efficace;
- Le MFFP met fin au financement des plans d'aménagement forestier, souhaitant s'associer à des propriétaires prêts à s'engager davantage en temps et en argent, pour multiplier l'effet des investissements publics;
- Le MFFP choisit de reconnaître le modèle d'affaires des groupements forestiers ;
- Les agences devront se doter d'une politique de protection des investissements du MFFP ;
- Le MFFP adaptera les programmes pour tenir compte des nouvelles préoccupations de la population envers la forêt, au-delà de la seule production de bois.

Différents éléments découlant des décisions prises à ce Rendez-vous de la forêt privée, ont été mis en œuvre par l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

Décision no 2 - Arrêt du financement des plans d'aménagement forestier

Suivant la décision du MFFP en 2011, l'Agence ne finance plus la réalisation des plans d'aménagement forestier (PAF) depuis le 1er avril 2012. Cette décision a occasionné une réduction du nombre de nouveaux PAF, de celui des nouveaux statuts de producteurs forestiers ainsi que du nombre total de producteurs forestiers reconnus. Le nombre de producteurs forestiers enregistrés a décliné chaque année entre 2010-2011 et 2017-2018. En 2018, l'augmentation du budget de financement des travaux commerciaux résultant de l'ajout du programme Subvention 2018 a entraîné une augmentation du nombre de nouveaux statuts de producteurs forestiers en incitant les conseillers forestiers à recruter de nouveaux clients et producteurs forestiers. En 2020-2021, l'Agence a poursuivi le financement des visites-conseils gratuites pour les propriétaires de boisés mis en place en 2019-2020 pour les soutenir les conseillers dans ces démarches de recrutement de producteurs forestiers. Le nombre de nouveaux statuts qui s'est effectivement maintenu haut en 2019-2020 et en 2020-2021 (en orange) laisse croire que cette stratégie porte ses fruits.

Décision no 8 - Politique de sécurisation des investissements

L'Agence a adopté, le 7 novembre 2013, sa politique de sécurisation des investissements comme prescrit lors du Rendez-vous de la forêt privée. Cette politique est toujours en vigueur et regroupe les mesures



concrètes prévues par notre agence pour assurer la protection des investissements de l'État dans les forêts privées du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

Décision no 10 - Orienter les investissements vers les municipalités qui favorisent la récolte de bois

Au cours de l'année 2021-2022, aucun nom de municipalité présentant un frein à la récolte de bois n'a été transmis au Ministère. Toutefois, l'Agence reste vigilante sur ce point.

Décision no 14 - Attentes des industriels par rapport à l'utilisation de leur contribution

Au cours de l'année 2021-2022, les représentants des industriels n'ont pas signifié d'attentes particulières pour l'utilisation de leur contribution.

Décision no 19 - Reconnaissance du modèle d'affaire des groupements forestiers

Conformément aux décisions du Rendez-vous de la forêt privée, l'Agence a reconnu le modèle d'affaire des groupements forestiers en modifiant son règlement sur le partage des enveloppes budgétaires entre les conseillers forestiers accrédités. Le mode de partage des enveloppes budgétaires tient compte des particularités régionales, tout en respectant l'esprit de la décision des partenaires.

Décision no 27 - Financement d'activités relatives à l'obtention ou au maintien de la certification forestière

Aucune demande de financement n'a été présentée en 2021-2022 pour des activités spécifiques au maintien ou à l'obtention de la certification forestière.

Tableau 3. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers depuis 2010-2011

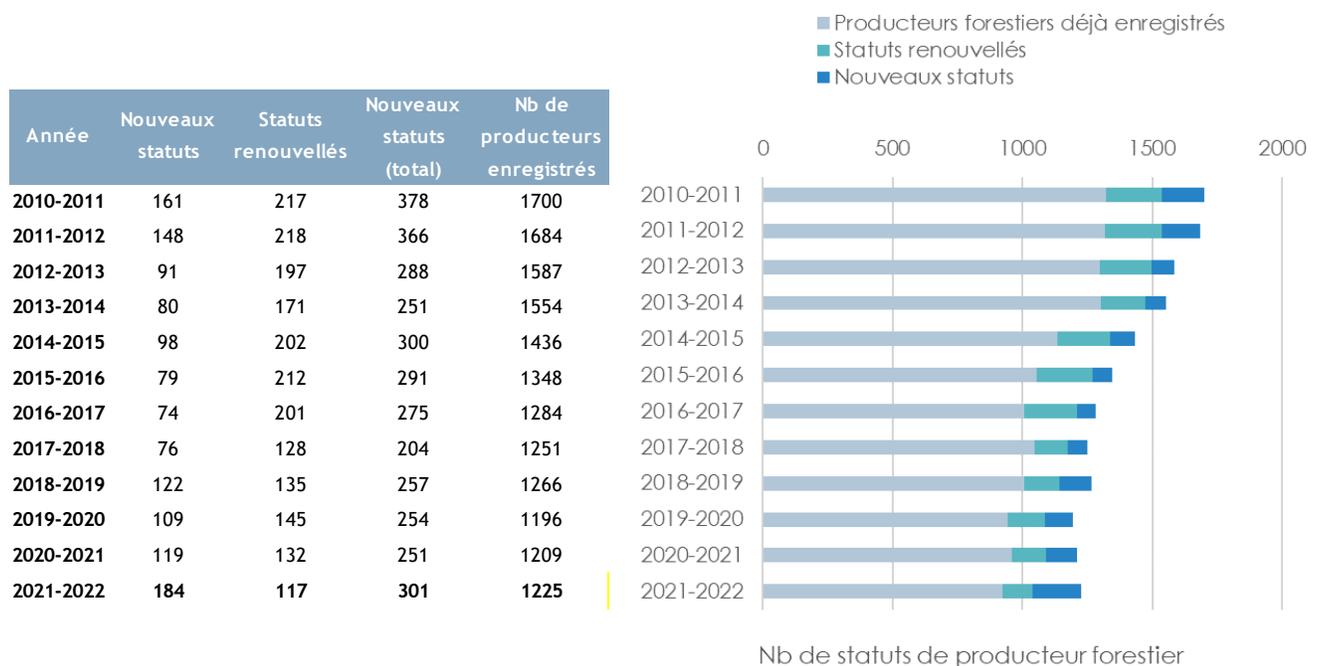


Figure 2. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers depuis 2010-2011.



Activités réalisées par l'Agence

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie est responsable de voir au bon fonctionnement de l'Agence, ainsi qu'à la réalisation de ses mandats et de ses objectifs. En 2021-2022, le conseil d'administration s'est rencontré à 8 reprises soit le 29 avril, le 9 juin, le 2 septembre, le 14 octobre, le 17 novembre, le 10 décembre 2021 ainsi que le 11 février et le 8 avril 2022. Dans tous les cas, pour cause de pandémie, les rencontres se sont déroulées virtuellement par l'intermédiaire de la plateforme ZOOM.

Au cours de ces réunions du conseil d'administration, il a été question des sujets suivants :

- La mise en place du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ;
 - l'adoption du plan d'action en lien avec l'entente de gestion (voir Annexe 5) ;
 - l'accréditation des conseillers forestiers ;
 - le partage du budget entre les conseillers forestiers accrédités ;
 - l'adoption de la programmation de l'Agence et de celles de ses conseillers ;
 - l'adoption des modalités de livraison des visites-conseils ;
 - la révision des programmations et des enveloppes réservées en cours d'année ;
 - l'adoption du plan de sondage dans le cadre de la vérification opérationnelle ;
 - l'adoption du rapport portant sur l'évaluation des critères de performance des conseillers forestiers ;
 - l'adoption des directives administratives régionales ;
 - l'adoption du contrat d'accréditation entre les conseillers forestiers et l'Agence ;
 - le suivi du programme d'aide ;
 - le budget supplémentaire 2021-2024 (Subvention 2021) et le plan d'action qui y est associé ;
 - l'adoption des cibles de mobilisation des bois pour 2021.
- Le budget de l'Agence :
 - le suivi des revenus et des dépenses de l'Agence ;
 - l'adoption des prévisions budgétaires ;
 - le suivi des contributions de l'industrie ;
 - le suivi des ententes de financement signées avec les partenaires de la région ;
 - l'acceptation des états financiers.
- l'administration et le fonctionnement de l'Agence :
 - la préparation de l'assemblée générale annuelle ;
 - la préparation du rapport annuel des activités de l'Agence ;
 - la préparation et l'acceptation du rapport d'activité de l'Agence ;



- la désignation des officiers de l'Agence ;
- la mise à jour des conditions salariales des employés de l'Agence ainsi que la politique de gestion des employés.
- Autres sujets :
 - le suivi des activités de transfert de connaissance forestière de l'Agence ;
 - le suivi de l'entente sectorielle sur la forêt ;
 - le suivi de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
 - Le transfert des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska vers la région de l'Estrie.

Le Tableau 4 présente la liste des administrateurs ainsi que leurs présences aux séances du conseil d'administration de l'Agence durant l'année 2021-2022.

Tableau 4. Liste des administrateurs et présences aux séances du conseil d'administration en 2021-2022.

Administrateurs	Nb de présences / nb de séances en poste	Note
Beulac, Johanne	3/3	En poste jusqu'en septembre 2021
Boyle, Kevin	1/2	En poste depuis février 2022
Dagenais, Lucie	2/2	En poste depuis février 2022
Détolle, Jean-Philippe	5/8	
Drapeau, Sylvain	5/8	
Gauthier, Michel	8/8	
Godère, Richard	7/8	
Henderson, Denis	3/3	En poste jusqu'en septembre 2021
Larrivée, Martin	6/8	
Lévesque, Jean	3/3	En poste jusqu'en septembre 2021
Ménard, Jean-Marc	8/8	
Métras, Yves	0/1	En poste depuis mars 2022
Pépin, Richard	0/8	
Renaud, Marc-Antoine	5/8	
Roy, Jean-Paul	7/8	
Saint-Pierre, Mario	2/8	



Programmes d'aide financière

L'agence forestière de la Montérégie administrait en 2021-2022 les trois programmes d'aide suivants, destinés aux producteurs forestiers :

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Il faut toutefois que le propriétaire obtienne préalablement son certificat de producteur forestier.

Depuis avril 2014, l'aide financière se présente en deux volets : l'aide technique (pour la planification des travaux) et l'aide à l'exécution des travaux. Le propriétaire peut avoir recours à l'un ou l'autre, ou encore à ces deux volets de l'aide financière. Pour plus de détails, consulter notre site internet : <http://afm.qc.ca/pamvfp/>.

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet de financer les travaux des 5 groupes de traitements sylvicoles suivants :

- Préparation de terrain
- Plantation
- Entretien de plantation
- Traitements non commerciaux
- Traitements commerciaux

Programme Subvention 2021

À la fin de l'année 2021, l'Agence a reçu la confirmation d'un financement pour soutenir et accroître la production de bois en forêt privée. Il prévoit un financement pour 4 ans, visant la réalisation de travaux de récolte de bois. L'Agence a reçu pour son territoire un montant de 1 150 000 \$ pour ces 4 années.

Ce programme contribue lui aussi au financement des traitements commerciaux. Il permet de financer tant la planification (aide technique) que la réalisation (exécution) des traitements commerciaux, mais il n'est applicable à aucune autre catégorie de travaux sylvicoles.

Programme 2 milliards d'arbres

L'Agence a reçu 9855 \$ dans le cadre du volet hâtif du programme 2 milliards d'arbres. Ce montant pourra être affecté aux dépenses liées à la mise en terre des plants des plantations admissibles et aux travaux d'entretien de ses plantations.

Comme le montrent le Tableau 5 et le Tableau 6, une aide financière totale de 1 177 168 \$ a été versée à des producteurs forestiers ou leurs conseillers au cours de l'exercice 2021-2022 pour la planification ou la réalisation de travaux sylvicoles. De ce montant, 810 953 \$ proviennent du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, 362 605 \$ du programme Subvention 2021 et 3 611 \$ du programme 2 milliards d'arbres.



Le programme Subvention 2021 contribue lui aussi au financement des traitements commerciaux. Il permet de financer tant la planification (aide technique) que la réalisation (exécution) des traitements commerciaux, mais il n'est applicable à aucune autre catégorie de travaux sylvicoles.

Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2021-2022 dans le cadre de nos programmes d'aide, par groupe de traitements sylvicoles, réalisés dans chacune des MRC du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

Territoire MRC	Groupes de traitements						Total
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien de plantation	Traitements non commerciaux	Traitements commerciaux	Ajustements Covid	
Acton		568 \$	43 870 \$		66 864 \$	4 189 \$	115 490 \$
Beauharnois-Salaberry							- \$
Brome-Missisquoi	1 500 \$	4 597 \$	18 888 \$		309 414 \$	9 514 \$	343 913 \$
La Haute-Yamaska					332 149 \$	9 640 \$	341 790 \$
La Vallée-du-Richelieu					1 696 \$		1 696 \$
Le Haut-Richelieu		377 \$			1 349 \$	15 \$	1 742 \$
Le Haut-Saint-Laurent	16 204 \$	758 \$			133 839 \$	4 900 \$	155 701 \$
Les Jardins-de-Napierville	937 \$				58 273 \$	2 194 \$	61 403 \$
Les Maskoutains					35 543 \$	1 499 \$	37 042 \$
Longueuil							- \$
Marguerite-D'Youville		1 906 \$			709 \$	128 \$	2 744 \$
Pierre-De Saurel				6 088 \$	53 093 \$		59 181 \$
Roussillon					1 682 \$	69 \$	1 751 \$
Rouville					37 583 \$	1 623 \$	39 206 \$
Vaudreuil-Soulanges					15 112 \$	397 \$	15 509 \$
TOTAL	18 641 \$	8 207 \$	62 758 \$	6 088 \$	1 047 305 \$	34 169 \$	1 177 168 \$

Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2021-2022, par groupe de traitements sylvicoles, dans le cadre de nos programmes d'aide.

Groupes de travaux (unité)	Nombre d'unités				Argent investi (\$)				Pourcentage du total (\$)			
	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	TOUS	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	TOUS	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	TOUS
Péparation de terrain (ha)	13.6			13.6	18 641 \$			18 641 \$	2%			2%
Plantation (1000 plants)	7.8		6.1	7.8	4 596 \$		3 611 \$	8 207 \$	1%		100%	1%
Entretien de plantation (ha)	30.9			30.9	62 758 \$			62 758 \$	8%			5%
Traitements non commerciaux (ha)	3.9			3.9	6 088 \$			6 088 \$	1%			1%
Traitements commerciaux (ha)	574.0	281.7		855.7	617 651 \$	319 388 \$		937 040 \$	76%	88%		80%
Martelage (ha)	495.3	202.5		697.8	78 305 \$	31 961 \$		110 266 \$	10%	9%		9%
Ajustements COVID	770.4	339.2		1 109.5	22 914 \$	11 255 \$		34 169 \$	3%	3%		3%
TOTAL					810 953 \$	362 605 \$	3 611 \$	1 177 168 \$	100%	100%		100%



Vous trouverez, à l'annexe 3, le détail de l'aide financière versée en 2021-2022. Ce tableau permet de voir les superficies traitées et les montants versés, détaillés par activité ainsi que par type d'aide (technique ou exécution).

Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MFFP

Au cours de 2021-2022, les programmes du MFFP administrés par l'Agence ont permis d'aider pour la planification et/ou la réalisation de travaux d'aménagement forestier chez 116 producteurs forestiers du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie, soit 17 de moins que l'année précédente. Comme le montre la Figure 3a, cette diminution du nombre de producteurs desservis chaque année par nos programmes poursuit la tendance qu'on observe depuis 2008-2009. Depuis lors, on observe une diminution moyenne 13 % chaque année. La baisse la plus forte était entre 2011-2012 et 2016-2017 durant laquelle on desservait annuellement en moyenne 28 % moins de propriétaires.

Tendance à l'augmentation du montant annuel moyen d'aide par producteur forestier

Tendance à la baisse du nombre de producteurs forestiers desservis annuellement

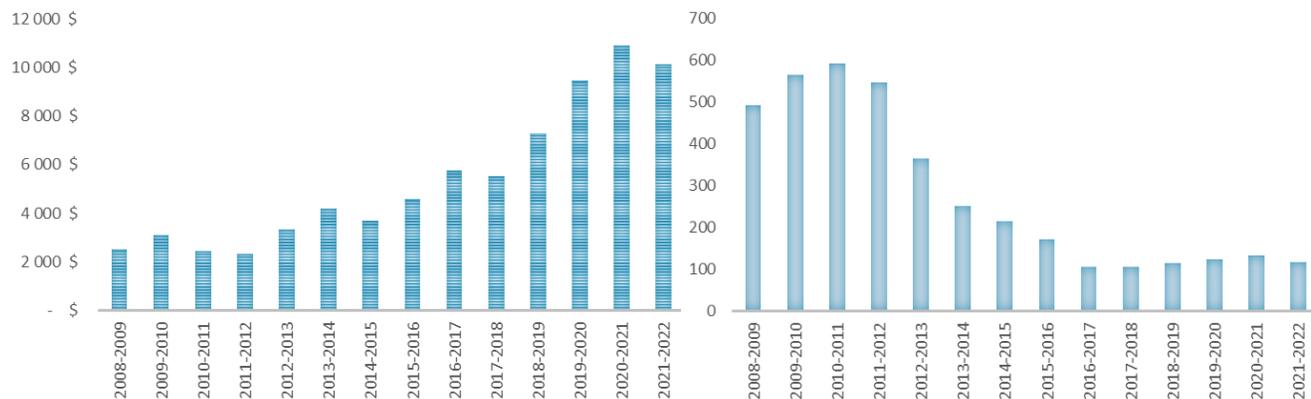


Figure 3. a) Montant moyen par producteur forestier desservi, versé annuellement en provenance des programmes d'aide en Montérégie.

b) Nombre de producteurs forestiers desservis annuellement par les programmes d'aide en Montérégie.

Depuis l'année 2016-2017, soit celle au cours de laquelle l'AFM avait desservi le moins grand nombre de producteurs forestiers, on observait une certaine remontée du nombre de clients desservis par les programmes administrés par l'AFM, avant la diminution constatée cette dernière année.

En 2021-2022, une moyenne de 10 148 \$ a été versée par producteur forestier bénéficiaire, soit 773 \$ de moins par client que l'année précédente. Cette réduction de 7 % du montant investi par producteur desservi est à l'inverse de la tendance générale qui est à l'augmentation du montant versé par propriétaire, comme le montre Figure 3 b).

Le Tableau 7 donne le détail des investissements des programmes d'aide par territoire de MRC. Sans surprise, les MRC les plus forestières du territoire, soit celles de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska,

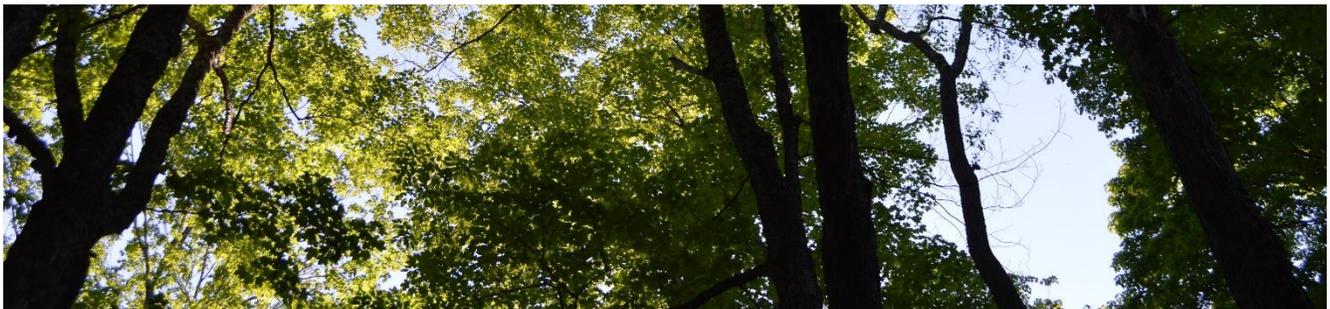


sont celles où les investissements ont été les plus importants, suivies par les MRC du Haut-Saint-Laurent et d'Acton.

Globalement, sur le territoire de l'AFM, c'est 9 % des producteurs forestiers enregistrés qui ont bénéficié d'aide de ces programmes au cours de l'année 2021-2022.

Tableau 7. Producteurs enregistrés et desservis et montants investis par les programmes d'aide financière dans les MRC du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie au cours de 2021-2022.

Territoire MRC	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	% des producteurs desservis	Aide versée dans le cadre des programmes				Aide moyenne versée par producteur
				PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	Aide totale (3 programmes)	
Acton	108	14	13%	77 847 \$	37 076 \$	568 \$	115 490 \$	8 249 \$
Beauharnois-Salaberry	14	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Brome-Missisquoi	437	34	8%	205 295 \$	135 953 \$	2 666 \$	343 913 \$	10 115 \$
La Haute-Yamaska	157	19	12%	248 729 \$	93 061 \$	- \$	341 790 \$	17 989 \$
La Vallée-du-Richelieu	39	1	3%	1 696 \$	- \$	- \$	1 696 \$	1 696 \$
Le Haut-Richelieu	21	1	5%	1 364 \$	- \$	377 \$	1 742 \$	1 742 \$
Le Haut-Saint-Laurent	173	18	10%	117 326 \$	38 375 \$	- \$	155 701 \$	8 650 \$
Les Jardins-de-Napierville	57	7	12%	60 603 \$	801 \$	- \$	61 403 \$	8 772 \$
Les Maskoutains	72	6	8%	26 673 \$	10 369 \$	- \$	37 042 \$	6 174 \$
Longueuil	2	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marguerite-D'Youville	26	2	8%	2 744 \$	- \$	- \$	2 744 \$	1 372 \$
Pierre-De Saurel	47	6	13%	38 289 \$	20 893 \$	- \$	59 181 \$	9 864 \$
Roussillon	11	1	9%	- \$	1 751 \$	- \$	1 751 \$	1 751 \$
Rouville	15	3	20%	24 992 \$	14 215 \$	- \$	39 206 \$	13 069 \$
Vaudreuil-Soulanges	60	4	7%	5 397 \$	10 112 \$	- \$	15 509 \$	3 877 \$
Montérégie	1225	116	9%	810 953 \$	362 605 \$	3 611 \$	1 177 168 \$	10 148 \$



Conseillers forestiers accrédités en 2021-2022

À la séance d'accréditation du printemps 2021, 11 conseillers forestiers ont été accrédités par l'Agence pour assurer la livraison des programmes d'aide aux producteurs forestiers de son territoire. La liste des conseillers forestiers accrédités est présentée à l'annexe 5.

Le



Tableau 8 présente la valeur des travaux sylvicoles subventionnés, réalisés en 2021-2022 avec l'accompagnement de chacun de ces conseillers forestiers.

Tableau 8. Valeur des travaux réalisés en 2021-2022 par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie.

Conseillers forestiers accrédités	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	Aide totale (3 programmes)	Nombre de producteurs desservis	Aide financière versée par producteur
Sylva Croissance inc.	39 985 \$	20 893 \$	- \$	60 877 \$	7	8 697 \$
René Dulude, ing.f.	123 477 \$	43 340 \$	377 \$	167 195 \$	26	6 431 \$
Société Forestière Cambium enr.	106 015 \$	30 129 \$	- \$	136 144 \$	9	15 127 \$
Gestion intégrée des forêts AET	8 049 \$	- \$	- \$	8 049 \$	2	- \$
For-Éco enr.	34 933 \$	9 799 \$	1 668 \$	46 399 \$	6	7 733 \$
Chabot, Pomerleau & Associés	54 229 \$	26 368 \$	- \$	80 597 \$	6	13 433 \$
Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.	259 052 \$	152 463 \$	1 566 \$	413 081 \$	32	12 909 \$
Acérifor inc.	15 423 \$	1 325 \$	- \$	16 748 \$	1	16 748 \$
Groupe Immofor inc.	126 805 \$	70 589 \$	- \$	197 394 \$	23	8 582 \$
Ressources Forestières Biotique inc.	24 959 \$	7 698 \$	- \$	32 658 \$	3	10 886 \$
ProForêt Consultants inc.	18 026 \$	- \$	- \$	18 026 \$	1	18 026 \$
TOTAL	810 953 \$	362 605 \$	3 611 \$	1 177 168 \$	116	10 148 \$

Évaluation de la performance des conseillers forestiers

Méthode d'évaluation de la performance

Afin de s'assurer que les fonds de l'État sont investis de manière efficiente, le MFFP a établi des **critères d'évaluation de la performance** servant à juger de l'efficacité des conseillers forestiers lors de la livraison des programmes d'aide. Ces critères sont basés sur des objectifs tirés du cadre normatif du PAMVFP et sur des orientations issues du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, notamment celles qui visent :

- l'accroissement de la production de valeurs des territoires forestiers privés ;
- la protection des investissements passés et à venir ;
- l'engagement des propriétaires.

Chaque agence régionale a la responsabilité d'établir des critères de performance régionaux et d'attribuer une pondération à l'ensemble des critères de performance. Annuellement, elle doit évaluer la performance de ses conseillers forestiers, sur le plan technique et administratif, sur la base des critères provinciaux et régionaux. Elle doit préalablement avoir établi, pour chacun d'eux, la cible à atteindre en tenant compte des particularités régionales. Sur cette base, l'Agence prépare les bulletins de performance des conseillers forestiers. Enfin, elle détermine lesquels des critères joueront sur le partage de l'enveloppe budgétaire entre les conseillers l'année suivante.



Au cours de l'année 2021-2022, l'Agence a évalué le travail de chacun des conseillers forestiers accrédités pour la livraison des programmes d'aide. Pour ce faire, elle s'est basée sur huit critères de performance et leur pondération adoptés en 2018-2019 et présentés au Tableau 9.

Tableau 9. Critères de performance et pondération utilisés en 2021-2022 pour préparer le bulletin du conseiller forestier.

Catégorie de critères	No de critère MFP	Objet du critère	Détails	Pointage	Pondération
Travail de qualité et versement de l'aide financière	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	Données administratives Pertinence et cohérence des données techniques requises Données terrain (croquis, superficies, critères d'exécution ou d'admissibilité)	20	80%
	2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	Données administratives Pertinence et cohérence des données techniques requises Données terrain (quantité, qualité, croquis, superficies, critères d'exécution ou d'admissibilité)	40	
	7	Facturation des travaux	Présence des pièces justificatives requises	20	
Améliorer les conditions des travailleurs	5	Détenir un programme de prévention en santé et sécurité au travail	Présence ou absence d'un programme approuvé par la CSST	1	20%
Planification et administration du programme	3	Suivi des plantations	Pertinence et cohérence des données requises	2	
	4	Respect de la programmation de l'Agence	Respect des objectifs visés	1	
	6	Qualité des documents	Respect des délais de transmission Cohérence et pertinence des données demandées	3 3	
Autres	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée	Objectif d'investissement atteint (90% du budget attribué)	10	
			Investissement situé entre 85% et 89%	5	
			Investissement inférieur à 85%	0	

Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers

Dans l'ensemble, l'AFM dresse un portrait très positif de la performance des conseillers forestiers en 2021-2022. La note moyenne obtenue par les conseillers s'élevait à 97 % cette dernière année.

Comme le montre le Tableau 10, les vérifications opérationnelles ont fait état du respect des normes dans la réalisation des traitements sylvicoles exécutés, ainsi que pour la diffusion des documents associés. De plus, presque tous les conseillers, soit 10 des 11 ont réussi à investir plus de 90 % de leur enveloppe budgétaire.

Les résultats au critère 7 portant sur la facturation des travaux sont demeurés moins forts que les autres. La plupart des cas de non-conformité constatés résultaient d'éléments manquants parmi les pièces justificatives requises, comme un fichier de données GPS, une signature de la prescription par le producteur ou un PAF. Ainsi, des améliorations pourraient être apportées au travail des conseillers à ce niveau afin que l'ensemble des documents exigés soient transmis à l'Agence dans les délais prévus.



Tableau 10. Évaluation de la performance des conseillers forestiers accrédités par l’Agence forestière de la Montérégie en 2020-2021.

Catégorie de critères	No de critère MFFP	Objet du critère	Pointage maximal	Pointage obtenu	% de conformité obtenu	Moyenne globale
Travail de qualité et versement de l'aide financière	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	20	20,0	100,0%	95,3%
	2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	40	39,8	99,6%	
	7	Facturation des travaux	20	17,1	89,5%	
Améliorer les conditions de travail des travailleurs	5	Programme de prévention en santé et sécurité au travail	1	1,0	100,0%	
Planification et administration du programme	3	Suivi des plantations	2	1,8	88,0%	
	4	Respect de la programmation de l'Agence	1	1,0	100,0%	
	6	Qualité des documents	6	5,2	95,7%	
Autres critères	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée	10	9,1	90,0%	

Le Tableau 11 présente une ventilation, par conseiller forestier, du nombre de traitements sylvicoles qui ont été vérifiés dans le cadre de l’évaluation des critères 1 et 2, qui concernent plus spécifiquement la vérification de travaux forestiers. Le critère 1 porte sur la vérification suite à la prescription sylvicole et le 2 sur la vérification qui suit l’exécution des travaux.

Tableau 11. Nombre de traitements sylvicoles par conseiller forestier ayant fait l’objet d’une vérification opérationnelle aléatoire en 2021-2022.

Identification du conseiller forestier		Nb de Traitements vérifiés	
Numéro	Nom	à l'étape de la	à l'étape du rapport
1	Sylva Croissance inc.	1	1
24	René Dulude, ing.f.	4	3
38	Société Forestière Cambium enr.	2	3
44	For-Éco enr.	1	2
49	Chabot, Pomerleau & Associés	2	2
50	GFHY inc.	4	4
89	Acérifor inc.	1	1
92	Groupe Immofort inc.	4	4
93	Ressources Forestières Biotique inc.	1	3
95	ProForêt Consultants inc.	1	1
Total		21	24

Chaque conseiller forestier recevra le résultat détaillé de l’évaluation de son travail, accompagné de recommandations ciblant les points à surveiller afin qu’il puisse améliorer sa performance.

Selon les résultats individuels, presque tous les conseillers forestiers ont obtenu cette année une note globale d’au moins 92 % à leur bulletin individuel d’évaluation de la performance. Ils pourront donc tous participer au partage des montants du programme d’aide rendus disponibles en 2022-2023. Ces derniers seront cependant minces cette année puisque très peu de réductions ont été imposées pour le non-respect des enveloppes budgétaires des conseillers.



Suite à cet exercice d'évaluation de la performance des conseillers, l'équipe de vérification propose les recommandations suivantes pour l'exercice financier 2021-2022 :

- ✓ Transmettre à chacun des conseillers forestiers ses résultats d'évaluation des critères de performance, accompagnés de recommandations et de pistes d'améliorations, le cas échéant ;
- ✓ Maintenir à 7% le seuil minimal de travaux à vérifier, tant à l'étape de la prescription qu'à celle de la vérification des travaux ;
- ✓ Poursuivre le suivi du nombre de propriétaires desservis annuellement par nos programmes et travailler à en accroître le nombre.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie

En 2001, l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie adoptait son premier Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV), constitué d'une part d'un document de connaissance du territoire du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie et d'autre part d'un document de planification.

En 2016 et 2017, l'Agence a fait la mise à jour de son PPMV. Les documents de connaissance et de planification qui ont résulté de l'exercice ont été adoptés en octobre 2017. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Agence : <http://afm.qc.ca/ppmv/>.

Suivi de la mise en œuvre du PPMV

Le plan d'action, adopté en 2017 dans le cadre du dernier PPMV, comprend 46 actions. Parmi elles, 23 ont été identifiées comme prioritaires. Pour chacune de ces priorités issues de l'axe environnemental, social ou économique, des indicateurs et des cibles ont été choisis pour faciliter le suivi, permettant de mesurer les écarts existant entre l'état de situation et l'objectif qu'on s'est fixé. Ce suivi de la mise en œuvre du PPMV est principalement assuré par le personnel de l'Agence, avec la collaboration des intervenants du milieu.

Plusieurs réalisations de l'Agence, au cours de 2022-2022, vont dans le sens des orientations et des actions inscrites au PPMV comme le montre le tableau suivant.

D'abord, le projet de rencontre de sensibilisation des MRC contribuait à la fois aux orientations 1 et 10 visant respectivement à maintenir le couvert forestier et à augmenter la récolte de bois et sa mise en marché. Quant à celui des PAF bonifiés, il participait à la mise en œuvre des orientations 2 et 3, soit celles visant la protection de la biodiversité et celle des milieux humides.

Pour sa part, le projet de guide pour adapter les forêts montérégiennes aux changements climatiques contribue à la fois à la mise en œuvre de l'orientation 2 du PPMV de l'Agence visant la protection de la biodiversité et de l'orientation 4 visant à maintenir et améliorer la résilience de peuplements forestiers face aux changements climatiques.



Axe	Orientations du PPMV	Projet ou action réalisée en 2021-2022
Axe environnemental	Orientation 1 Maintenir le couvert forestier	Rencontres de sensibilisation des MRC
	Orientation 2 Protéger la biodiversité	Projet de guide pour adapter les forêts aux changements climatiques; Projet des PAF bonifiés
	Orientation 3 Protéger les milieux humides et cours d'eau	Participer aux rencontres de concertation pour orienter le développement des plans régionaux des milieux naturel/ humides et hydriques; Projet des PAF bonifiés
	Orientation 4 Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques	Projet de guide pour adapter les forêts aux changements climatiques
	Orientation 5 Atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes	Projets de l'entente sectorielle (coordonnée par l'AFM)
Axe social	Orientation 6 Mobiliser les propriétaires à mettre en valeur leur boisé	Visites-conseils
	Orientation 7 Freiner l'impact de la diminution de la main d'œuvre forestière	Projets de l'entente sectorielle (coordonnée par l'AFM)
	Orientation 8 Améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l'aménagement forestier	Visites-conseils
Axe économique	Orientation 9 Encourager la transformation bois en provenance de la région	Répertoire des entreprises de transformation du bois
	Orientation 10 Augmenter la récolte de bois et sa mise en marché	Visites-conseils; Rencontres de sensibilisation des MRC
	Orientation 11 Améliorer l'efficacité dans la livraison des programmes	

Par ailleurs, les visites-conseils réalisées allaient dans le sens des orientations 6 et 8, visant d'une part à mobiliser les propriétaires forestiers à mettre en valeur leur boisé et à améliorer les connaissances sur les bonnes pratiques et l'aménagement forestier durable et participaient même à l'orientation 10 du PPMV visant à augmenter la récolte de bois et sa mise en marché.

L'Agence a par ailleurs participé à des rencontres de concertation, dans plusieurs MRC pour contribuer à orienter le développement de leur plan régional des milieux naturels ou des milieux humides et hydriques. Elle travaille, en se sens, à concrétiser l'orientation 3 visant la protection des milieux humides et des cours d'eau.

Enfin, le projet de répertoire des entreprises de transformation du bois de l'Agence constituait un premier pas pour encourager la transformation du bois en provenance de la région, qui fait l'objet de l'orientation 9 du PPMV.

Concertation régionale

L'Agence a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire. Pour ce faire, l'Agence est appelée à siéger à plusieurs tables de concertation provinciales, régionales ou locales en lien avec ses mandats.



Participation à des exercices de concertation

Au cours de l’année 2021-2022, l’Agence a participé à plusieurs tables de concertation régionales et aux rencontres du conseil d’administration d’organismes régionaux. Le tableau suivant présente ses principales participations :

Tableau 12. Tables de concertations et CA d’organismes régionaux auxquels a participé l’AFM en 2021-2022.

Organisme responsable	Nature de la concertation	Participation à titre de
 OBV YAMASKA Organisme de bassin versant de la Yamaska	Sessions du CA	Administrateur de l’OBV Yamaska
 géomont	Sessions du CA	Administrateur de Géomont
 Forêts, Faune et Parcs Québec	Table des agences du Québec Table Faune de la Montérégie	Représentant de l’AFM Représentant de l’AFM
 MRC Acton  mrc La Haute-Yamaska Prosperité de nature	MRC d’Acton et de la Haute-Yamaska	Comité d’élaboration et de suivi du PDZA Représentant de l’AFM
 MRC Maskoutains  MRC Haut-Richelieu  MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU  MRC Pierre-De Saurel  MRC DE ROUSSILLON  BROME-MISSISQUOI  mrc La Haute-Yamaska Prosperité de nature  MRC Acton	MRC les Maskoutains, le Haut-Richelieu, la Vallée-du-Richelieu, Pierre-de-Saurel, Roussillon, Brome-Missisquoi, Haute Yamaska, Acton.	Concertation pour l’élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques ou des milieux naturels Représentant de l’AFM
 Association forestière du sud du Québec	Association forestière du sud du Québec (AFSQ)	Sessions du CA Administrateur de l’AFSQ
 NATURE ACTION QUÉBEC	Nature Action Québec	Projet connectivité Représentant de l’AFM

Démarches de concertation initiées par l’Agence

Mise en œuvre de l’entente sectorielle sur la forêt montérégienne

Par l’entente sectorielle pour le développement de la forêt du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie, ses signataires - le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l’Agriculture des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ) ainsi que les 14 MRC du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie, l’agglomération de Longueuil, la Table de concertation régionale du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie (TCRM)



et l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) - décidaient de mettre la forêt au centre des préoccupations de la région montérégienne!

Cette entente constituait l'aboutissement d'une démarche de concertation amorcée en 2018 et à laquelle ont pris part 39 organisations régionales impliquées dans la mise en valeur ou dans la protection des forêts (organisations municipales, organismes de conservation, représentants de producteurs forestiers et acéricoles, des acteurs de la foresterie, etc.).

La réalisation des projets prévus à l'entente sectorielle avait débuté en avril 2020. Elle s'est poursuivie en 2021-2022, sous la coordination de l'Agence forestière de la Montérégie désignée par les signataires comme organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente sectorielle. Ainsi, en 2021-2022, l'AFM travaillait non seulement à la réalisation de ses projets financés par de l'entente, mais y participait également en travaillant très activement à sa coordination.

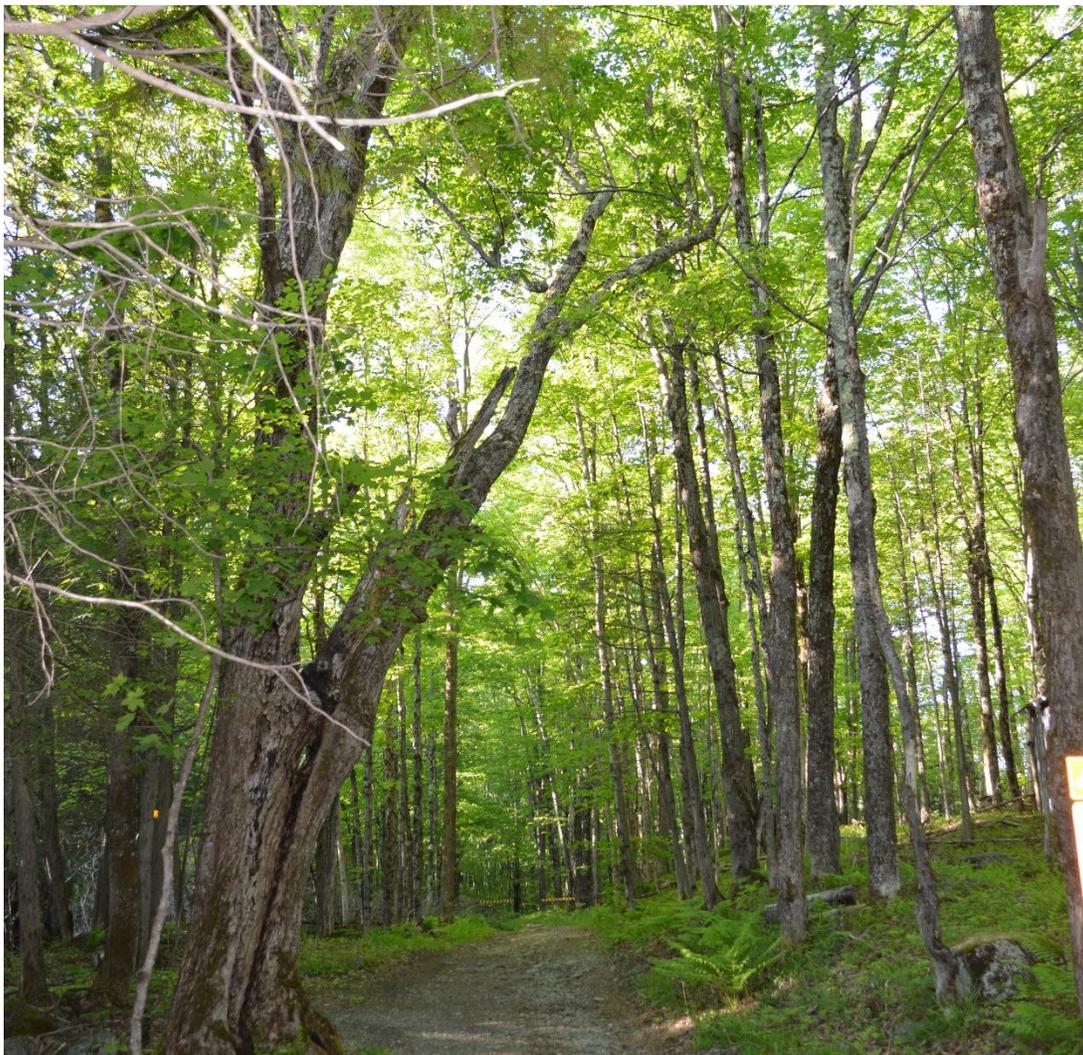
Les projets financés par l'Entente sectorielle comprenaient des projets issus du plan d'action concerté, ainsi que d'autres qui ont été retenus dans le cadre d'un appel de projets. Le tableau suivant en présente la liste.

Il a été convenu avec les partenaires de l'entente de prolonger la réalisation des projets jusqu'en décembre 2022 compte tenu que la situation pandémique qui avait entraîné des retards.

Projets issus du plan d'action concerté	Promoteur
Maintien de la biodiversité en forêt montérégienne	Conservation de la nature Canada
Gestion des espèces exotiques envahissantes	Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes
Outils de développement d'une agroforesterie adaptées à l'agriculture de la Montérégie	Institut de recherche sur la biodiversité végétale et CRAAQ
Sensibilisation du grand public aux bienfaits et rôles de la forêt	Association forestière du Sud du Qc.
Évaluation du potentiel acéricole des forêts montérégiennes	Producteurs et productrices acéricoles du Qc
Amélioration des activités de récolte et de mise en marché des bois	Syndicat des product. forestiers du Sud du Qc
Adaptation des pratiques forestières face aux changements climat. Sensibilisation des intervenants municipaux et des propriétaires aux bienfaits de la mise en valeur des forêts	Agence forestière de la Montérégie



Projets retenus suite à l'appel de projet	Promoteur
Inventaire des intervenants économiques régionaux de la filière bois	Agence forestière de la Montérégie
Restauration de l'habitat du chêne blanc et production de semis	Forêt Santé enr.
Suivi et contrôle des EEE forestières dans la MRC Acton	Corpo. de dévelop. de la Rivière Noire
Guide pour la diversité des forêts de la Montérégie	Université du Québec à Montréal
Corridors verts et lutte aux changements climat. en Montérégie ouest	Ambioterra
Deux collines, une vallée	Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire
Favoriser la biodiversité agricole du bassin de la Saint-Régis	SCABRIC
Stratégie régionale de conservation, de connectivité et de mise en valeur des écosystèmes forestiers de Brome-Missisquoi	MRC Brome-Missisquoi
Mise en œuvre de plans d'action pour le contrôle d'espèces exotiques envahissantes dans les habitats essentiels de la CMM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
Projet de connectivité et de conservation des milieux naturels prioritaires dans un contexte de changements climatiques	Fondation SETHY
Renforcement des capacités des acteurs de la filière forestière de Frelighsburg et région et commercialisation en circuit court d'un bois de qualité issu d'une foresterie durable (...)	Coopérative Bois d'exception





Transfert de connaissances

En 2021-2022, l'Agence forestière de la Montérégie a été moins active que de coutume dans le transfert de connaissances sur le milieu forestier. Voici tout de même ce qui a été fait.

Les Rendez-vous forestiers

Les Rendez-vous forestiers permettent de présenter des conférences destinées avant tout aux propriétaires de boisés du territoire de l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie, tout en étant ouverts à tous. Comme le montre Tableau 13, un seul a été organisé durant l'année 2021-2022, par l'intermédiaire de la plateforme de vidéoconférence ZOOM. Cette activité a cependant suscité un très vif intérêt, comme le montre le nombre record de 435 personnes inscrites.

Tableau 13. Conférence organisée par l'AFM, destinée aux propriétaires de boisés, dans le cadre des *Rendez-vous forestiers*.

Date	Sujet traité	Lieu	Inscriptions
6 juillet 2021	La spongieuse européenne	Par ZOOM	435
1 séance tenue	1 contenu présenté	0 lieu	435 inscriptions



Figure 4. Affiche d'invitation au Rendez-vous forestier organisé en 2021-2022.



Formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec

Comme les autres années, l'Agence a aussi financé des formations organisées par le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ) à l'intention des producteurs forestiers du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

Neuf séances de formations ont été offertes cette année. Outre les séances de formations sur l'abattage directionnel et l'affûtage de la scie mécanique, qui reviennent chaque année, celle sur l'abattage directionnel avancé a été offerte à Verchère ainsi que dans l'ouest de la région, à Havelock. Une formation a aussi porté sur l'initiation à la cueillette de champignon forestier ainsi qu'une sur l'Aménagement forêt-faune.

Gestion du nerprun bordarié dans son boisé
 Contenu: Cette formation s'adresse aux propriétaires forestiers voulant apprendre à identifier le nerprun, comprendre sa stratégie d'établissement et à connaître ses impacts sur le milieu forestier. La formation abordera également les différentes méthodes de contrôle et comment planifier la lutte à cette plante envahissante à l'échelle du boisé. Session de 6,5 heures. Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi.
 Date: Vendredi 1^{er} octobre
 Heures: 8h30 à 16h
 Lieu: Cookshire pour la théorie et sur le lot d'un producteur (pratique)
 Coût: 45\$/participant

Affûtage et entretien de la scie
 Contenu: Débitage de billes de bois de façon à maximiser les revenus, reconnaître les défauts des billes, les essences et leurs caractéristiques pour classer les billes selon les normes du marché. Session de 6 heures. Un cours théorique de 3 heures est suivi d'une visite sur le terrain pour la pratique.
 Date: Vendredi 8 octobre
 Heures: 9h à 16h
 Lieu: Sherbrooke pour la théorie et sur le lot d'un producteur (pratique)
 Coût: 45\$/participant

Sécurité en forêt
 Contenu: Méthodes de travail sécuritaires, les modèles de chaînes, lames et pignons, outils nécessaires pour réussir un brusage parfait. L'importance d'une chaîne bien affûtée: 50% du temps de formation est consacré à l'apprentissage. Erreur complète de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci.
 Session de 12 heures sur deux jours (une journée sur l'affûtage et une journée sur l'entretien) de 9h à 16h.
 Sessions:
 - Samedi 2 octobre et dimanche 3 octobre à Roxton pond
 Heures: 9h à 16h
 Coût: 90\$/participant

Figure 5. Page de la revue l'Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations en Montérégie.

Tableau 14. Autres formations financées par l'AFM : les formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec.

Date	Sujet traité	Lieu	Participants
Fin août 2021	Initiation à la cueillette de champignons forestiers	Béthanie	8
11 et 18 sept. 2021	Abattage directionnel et de précision (base)	Roxton Pond	6
11 et 19 sept. 2021	Abattage directionnel et de précision (base)	Roxton Pond	7
2 et 3 octobre 2021	Affûtage et entretien de la scie mécanique	Roxton Pond	11
17 et 20 déc. 2021	Abattage directionnel et de précision (base)	Sainte-Victoire-de-Sorel	7
17 et 21 déc. 2021	Abattage directionnel et de précision (base)	Sainte-Victoire-de-Sorel	7
28 janvier 2022	Aménagement forêt-faune	Brigham	15
6 mars 2022	Abattage directionnel (avancé)	Havelock	8
7 mars 2022	Abattage directionnel (avancé)	Verchère	8
9 séances tenues	5 contenus présentés	6 lieux différents	77 participants



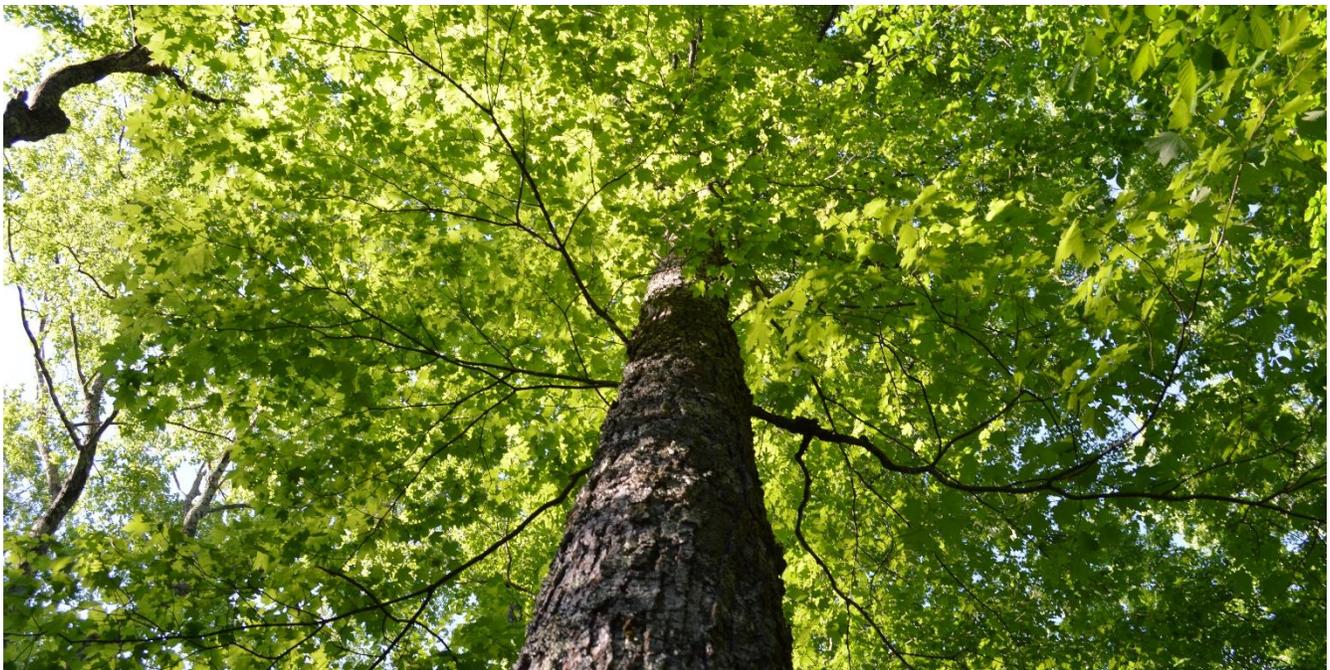
Visites-conseils

En plus des formations et dans le but de promouvoir son programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence forestière de la Montérégie a financé la réalisation de visites-conseils auprès de propriétaires de boisés, par les conseillers forestiers accrédités grâce à un financement en provenance de l'entente sectorielle sur la forêt du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

La visite-conseil consiste en une visite de la propriété forestière, d'une durée approximative de 2 heures, au cours de laquelle un conseiller forestier accompagne le propriétaire en forêt pour parler d'aménagement forestier. Il s'agit d'une visite personnalisée, où l'information transmise est adaptée au boisé et aux objectifs du propriétaire. Elle permet au conseiller de transmettre de l'information au propriétaire sur le potentiel de son boisé, sur sa possibilité de devenir producteur forestier et la façon de s'y prendre. Le conseiller y fait valoir les avantages liés à l'aménagement durable du boisé, à la production de bois ainsi qu'à sa mise en marché. Le conseiller informe aussi le propriétaire de l'existence et du fonctionnement de divers programmes d'aide liés à la mise en valeur des forêts auxquels il serait susceptible d'avoir droit.

Cette visite-conseil est sans frais pour le propriétaire et ne s'accompagne d'aucune contrainte pour le propriétaire de réaliser (ou de faire réaliser) les travaux qui pourraient lui être proposés par le conseiller forestier.

La plupart des conseillers forestiers accrédités par l'AFM, soit 8 conseillers sur les 11, ont offert ce service entre avril 2021 et le 31 mars 2022. Chacun d'entre eux a réalisé entre 2 et 30 visites-conseils, pour un total de 107 visites-conseils réalisées sur autant de terrains forestiers qui, ensemble, représentaient des superficies forestières à aménager de plus de 1 667 hectares. Quatre-vingt-neuf pour cent (89 %) des propriétaires chez qui des visites-conseils étaient prévues n'étaient alors pas encore des producteurs forestiers enregistrés. Notons que 76 % des propriétaires qui ont bénéficié d'une telle visite-conseil ont affirmé avoir l'intention de faire faire un plan d'aménagement forestier. Seulement 19 % d'entre eux affirmaient déjà connaître le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées avant cette visite.





Les Nouvelles forestières - Montérégie

L'Agence joue également son rôle en transfert de connaissances grâce à son bulletin de liaison Les Nouvelles forestières - Montérégie. Prenant la forme d'une infolettre contenant des liens vers des actualités, des documents et des activités sur la forêt, elles permettent de joindre, chaque fois, plus de 750 personnes inscrites, incluant des propriétaires, intervenants de la forêt, organisations régionales et municipales et bien plus encore. Ces dernières ont été préparées et transmises seulement une fois en 2021-2022.

La version express de cette infolettre a, quant à elle, fait l'objet de 6 parutions. Diffusées de façon plus ciblée et permettant de joindre environ 480 personnes chaque fois, les P'tites vites des Nouvelles forestières servent principalement à inviter les abonnées aux activités de transfert de connaissances organisées par L'AFM.

Site web et Facebook de l'Agence

Le site web de l'Agence contribue aussi à son transfert de connaissances. La refonte complète du site web avait été réalisée à la fin de 2018-2019. En 2021-2022, il a été alimenté régulièrement, mais a assez peu changé. Il peut toujours être consulté à <http://afm.qc.ca/>.

Nous utilisons également à l'occasion la page Facebook de l'Agence, notamment pour la diffusion d'événements ou la retransmission d'information intéressante diffusée par des partenaires. Elle a cependant été particulièrement peu utilisée au cours de la dernière année.





Autres projets de l'Agence

Projet des plans d'aménagement forestiers bonifiés

Le *Projet pilote pour le déploiement des plans d'aménagements forestiers bonifiés au Québec afin de favoriser la conservation des éléments sensibles d'une propriété boisée* s'est déroulé en Montérégie et dans la région de Lanaudière. Il visait à développer les outils nécessaires pour intégrer aux PAF de l'information au sujet des espèces en situation précaire au Québec (espèces désignées menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées) et autres éléments sensibles tels que les milieux humides et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

Le projet avait comme objectif de développer une approche méthodologique qui rendrait possible un éventuel déploiement provincial de ces plans d'aménagements forestiers améliorés qu'on appelle les PAF bonifiés. Il visait aussi à expérimenter, dans deux régions pilotes, la méthodologie développée auprès de conseillers forestiers et de propriétaires de boisés, en faisant réaliser aux premiers une centaine de PAF bonifiés pour ces derniers.

Les PAF bonifiés devaient présenter les éléments sensibles dont la présence sur la propriété était révélée par des bases de données existantes.

Le projet comprenait principalement l'identification, l'acquisition et la préparation des bases de données géoréférencées, le développement des consignes de réalisation des PAF bonifiés destinés aux conseillers forestiers, le développement d'un gabarit et de fiches d'information sur les éléments sensibles, destinées à être jointes aux PAF bonifiés, ainsi qu'une analyse de l'expérience vécue dans le cadre de cette expérimentation et de recommandations pour un éventuel déploiement provincial des PAF bonifiés.

Sept des onze conseillers forestiers du territoire de l'AFM y ont participé. Ils ont réalisé 62 PAF bonifiés pour chez presque autant de propriétaires de boisés. Ces PAF ont révélé la présence de milieux humides boisés sur 90 % de ces propriétés, des espèces menacées vulnérables ou susceptibles sur 39% et des écosystèmes forestiers exceptionnels sur 3 % d'entre elles.

Conopholis d'Amérique *Conopholis americana*
Espèce vulnérable au Québec 5 à 25 cm

CARACTÉRISTIQUES

- Plante rattachée aux racines d'un chêne rouge dont elle dépend entièrement
- Plante sans chlorophylle (coloration jaune ou brune)
- À l'automne, ressemble à un vieux cône de pin blanc

PÉRIODES D'OBSERVATION

Identification : tôt l'été Fleurs : fin mai à mi-juillet Fruits : à partir du début de l'été

HABITAT

Plusieurs types de peuplement incluant toujours le chêne rouge, en association avec d'autres espèces telles que l'érable à sucre, le hêtre à grandes feuilles, le pin blanc et même le thuya occidental. Contrairement à son hôte, le conopholis d'Amérique préfère un sol profond et humide pour son développement.

RÉPARTITION AU QUÉBEC

Occurrences de l'espèce

- Récente
- ▲ Historique
- × Courante

PRINCIPALES MENACES

- Récolte des chênes auxquels ils sont rattachés
- Rarefaction des chênaies
- Perte d'habitats (développement résidentiel)

Illustration : Sophandra Denoux, Félix Desros et Marko Crossin

Figure 6. Première page d'une fiche sur une espèce forestière vulnérable, développée dans le cadre du projet des PAF bonifiés.



Répertoire des entreprises de transformation du bois en Montérégie

L'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a débuté à la fin de l'année 2020 la conception du répertoire des entreprises de transformation du bois en Montérégie. Le projet « Inventaire des intervenants économiques régionaux de la filière bois » avait été retenu à l'automne 2020 dans le cadre de l'appel de projets issu de l'Entente sectorielle sur la forêt du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie. Le répertoire devait contribuer à renforcer les structures de transformation et de mise en marché collective, à favoriser l'émergence d'un nouveau réseau d'approvisionnement local, à faciliter le maillage entre les différents acteurs de cette industrie, à identifier des opportunités d'affaires communes, à appuyer l'accroissement de l'approvisionnement local en matière première, à diminuer l'empreinte écologique des opérations et à développer des produits distinctifs et à valeur ajoutée.

Afin de répondre à ces enjeux régionaux, le projet, faisant l'objet d'un large consensus auprès des intervenants de la région, comprenait la réalisation d'un sondage auprès des entreprises et le développement d'un outil numérique innovant destiné à mettre en valeur les besoins identifiés. Le mandat de conception du répertoire a été attribué à la chargée de projet Stéphanie Benoit qui devait identifier les besoins spécifiques en matière de bois des entreprises de première, deuxième et troisième transformation du bois du territoire de l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie. Elle a travaillé en collaboration avec un comité composé de représentants de différentes organisations, telles que le syndicat des producteurs de bois du sud du Québec.

La plus grande part du projet a été réalisée en 2020-2021, mais c'est en 2021-2022 que l'AFM a pu finaliser la plateforme et la mettre en ligne, notamment grâce aux commentaires et à la participation du comité de travail.

Projet guide changements climatiques

Le projet portant sur la forêt de la Montérégie et les changements climatiques comporte deux volets. L'un met l'emphase sur l'aspect pratique terrain et l'autre sur l'élaboration d'un guide portant sur l'adaptation des approches sylvicoles.

Pour le volet terrain, l'AFM a débuté des essais d'enrichissement d'essences feuillues dans trois plantations de pins rouges en Montérégie au printemps 2021. L'un des objectifs du projet consistait à implanter sur environ 3 hectares des essences feuillues après une éclaircie et à utiliser une partie des débris de coupe comme barrière physique contre les chevreuils. Il est à noter que le broutage du chevreuil est le principal obstacle aux plantations feuillues en Montérégie. Ce projet se poursuit en 2022 et un rapport préliminaire portant sur les premières observations sera déposé à l'automne 2022.

Le deuxième volet du projet consiste en l'élaboration d'un guide portant sur les approches sylvicoles adaptatives. Ce guide se veut un outil de référence pour l'intervenant forestier le sensibilisant aux impacts des changements climatiques sur la forêt. Prenant en considération les menaces climatiques les plus probables, le guide suggère diverses stratégies afin d'augmenter la capacité de nos forêts à faire face aux défis du climat.

Le guide se base sur plusieurs recherches et études sur les tendances climatiques ainsi que sur la participation d'un comité composé de chercheurs, de groupes de conservation et de professionnels forestiers. Une première version du guide est prévue pour l'automne 2022.



Projet de rencontres de sensibilisation des MRC

Le projet vise à sensibiliser les municipalités à l'importance de mettre en valeur les forêts, notamment par l'adoption de règlements régissant l'abattage d'arbres. Une présentation portant sur la conception de règlement d'abattage a ainsi été donnée en avril 2021 à 36 urbanistes et aménagistes.

L'étape en cours consiste à offrir une présentation sur les enjeux forestiers liés aux changements climatiques aux élus de huit MRC soit, celles d'Acton, La Haute-Yamaska, Les Maskoutains, Rouville, Brome-Missiquoi, Le Haut -Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville et Vaudreuil-Soulanges. Le message met l'accent sur l'aménagement forestier favorisant la pérennité des boisés dans le contexte où la sécheresse s'impose comme menace climatique. Chaque présentation se base sur un argumentaire qui s'appuie sur une multitude d'études réalisées sur le sujet depuis les 5 dernières années. Un travail de géomatique présente les enjeux par peuplements, et ce par MRC.

La mise en valeur des milieux forestiers apparaît à la fois comme un moyen pouvant contribuer au maintien de ces milieux et comme un moyen de conserver ou d'améliorer leur capacité à remplir les diverses fonctions écologiques, économiques et sociales qui bénéficient à la collectivité. Cela ne peut se faire que s'il existe un intérêt, voire un avantage pour le propriétaire à maintenir en place son boisé. En sensibilisant les élus, nous espérons que l'information percolera aux propriétaires de boisé.

À ce jour, quatre MRC ont été rencontrées. Le projet se terminera en octobre 2022.

Planification des activités de l'Agence pour 2022-2023

Orientations de l'Agence pour 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence prévoit :

- Poursuivre ses efforts pour obtenir un financement prévisible et croissant des programmes d'aide, mais aussi tenter de faire valoir les besoins distincts des forêts feuillues de son territoire;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée de la Montérégie adopté par l'Agence ;
- Accompagner les partenaires régionaux et participer aux différentes tables régionales touchant le milieu forestier, notamment accompagner les MRC dans leur démarche d'élaboration de leur plan régional des milieux humides et hydriques et leurs plans régionaux des milieux naturels;
- Finaliser la gestion de l'entente sectorielle sur la forêt et réaliser une démarche auprès des partenaires pour un éventuel renouvellement de cette entente ;
- Poursuivre l'organisation de formations sur les divers sujets qui touchent le milieu forestier;
- Reconduire les visites-conseils auprès des propriétaires de boisés du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie selon l'obtention d'un financement.



Budget prévisionnel de l'Agence pour 2022-2023

Pour la réalisation des mandats de l'Agence en 2022-2023, le conseil d'administration a adopté les prévisions de revenus et de dépenses présentées au Tableau 15.

Tableau 15. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2022-2022.

	Prévisions 2022-2023	PMVFP					Projets
		ADM & Concertation	Normes et V.O.	Aide à l'exécution	PPMV	Transfert de connaissances	
REVENUS							
Pâtes & papiers	40 000			40 000			
Sciage & autres	40 000			40 000			
Contributions volontaires - Autres transformateurs	10 000			10 000			
Total - Contributions de l'industrie	90 000	-	-	90 000	-	-	-
Contribution du MFFP - PAMVFP	947 150	116 097	66 570	712 152	26 209	26 122	
Contribution du MFFP - Autres programmes	-						
Entente sectorielle _Fonds_MAPAQ-MAMH-MFFP	-						
Total - Contributions gouvernementales	947 150	116 097	66 570	712 152	26 209	26 122	-
Frais d'accréditation des conseillers	1 650	1 650					
Revenus divers							-
Intérêt - Dépôts à terme	7 500	2 595		4 905			
Intérêt - Épargne placement				-			
Pénalités et remboursements							
Frais sur remboursements et pénalités							
Contribution FFQ							
Entente MRC	5 000						5 000
Projet Hydro-Québec							-
Entente sectorielle _Coordination et projets	69 640						69 640
Total - Autres revenus	83 790	4 245	-	4 905	-	-	74 640
Total des revenus avant appropriation	1 120 940	120 342	66 570	807 057	26 209	26 122	74 640
Total des revenus avant appropriation Excluant Entente sectorielle	1 120 940	120 342	66 570	807 057	26 209	26 122	74 640
Appropriation de la (restitution à la) réserve	485 973	16 265	8 140	358 412	23 145	25 834	54 177
Grand total des revenus (Excluant Entente sectorielle)	1 606 913	136 607	74 710	1 165 469	49 354	51 956	128 817
Etats de la réserves et des fonds							
Fonds - 2 G d'arbres et concertation reporté	5 000	5 000					
Réserve Subvention 2021-2025	398 500	19 925		378 575			
Fonds-Entente sectorielle reporté en 2022-2023	-						
Réserve_ Projet AFM	2 769						2 769
Réserve	62 812	62 812					
Actifs nets investis en immobilisations	1 297	1 297					
Total de la réserve et des fonds	470 378	89 034	-	378 575	-	-	2 769
DÉPENSES							
Total - Dépenses pour travaux forestiers	1 165 469	-	-	1 165 469	-	-	-
Total - Fonctionnement	137 460	37 980	11 324	-	5 415	6 958	75 783
Total - Salaires et bénéfices	292 255	96 898	63 386	-	43 939	34 998	53 034
Total - Transfert de connaissances	10 000	-	-	-	-	10 000	-
Total - Amortissements et immobilisations	1 729	1 729	-	-	-	-	-
Grand total des Dépenses	1 606 913	136 607	74 710	1 165 469	49 354	51 956	128 817
Total des dépenses -Excluant Entente sectorielle	1 606 913	136 607	74 710	1 165 469	49 354	51 956	128 817



ANNEXES



Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2022

MEMBRES RÉGULIERS

Monde municipal

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Ville de Longueuil	MRC	MRC Marguerite de D'Youville	MRC
MRC Beauharnois-Salaberry	MRC	MRC Le Haut-Richelieu	MRC
MRC Brome-Missisquoi	MRC	MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC
MRC Acton	MRC	MRC Les Maskoutains	MRC
MRC La Haute-Yamaska	MRC	MRC La Vallée-du-Richelieu	MRC
MRC Rouville	MRC	MRC Vaudreuil-Soulanges	MRC
MRC Roussillon	MRC	Bolton-Ouest	Municipalité
MRC Les Jardins-de-Napierville	MRC	Havelock	Municipalité
MRC Pierre-De Saurel	MRC	Ville de Sutton	Municipalité

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Groupement Forestier du Haut-Yamaska	OGC	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-	SPB
Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska inc.	OGC	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du	SPB
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	OGC		

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Blanchette & Blanchette inc.	Sciage	Belle-Ripe Inc	Sciage
Bois Acer inc.	Sciage	Bois Hunting	Sciage
Bois DAAQUAM inc.	Sciage	Fontaine Inc	Sciage
Carrier & Bégin	Sciage	Fortress Speciality Cellulose inc.	Pâtes et papiers
Clermont Hamel Ltée	Sciage	Groupe Crête Chersey inc.	Sciage
Domtar inc.	Pâtes et papiers	J.M. Champeau inc.	Sciage
Kruger	Pâtes et papiers	Les planchers Mercier inc.	Sciage
Moulin St-André Enr.	Sciage	Industries Maibec inc.	Sciage
Multibois FL inc.	Sciage	Produits forestiers D.G. Ltée	Sciage
Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sciage	Les spécialistes du bardeaux de cèdre inc.	Sciage
Produits forestiers Arbec S.E.N.C.	Sciage	Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Sciage
Produits forestiers St-Armand	Sciage	Scierie Paul Vallée Inc.	Sciage
René Bernard inc. Produits forestiers	Sciage	Scierie Carson Sawmill	Sciage
Scierie Carrière Ltée	Sciage	Scierie Lapointe & Roy Ltée	Sciage
Scierie Tech inc.	Sciage	Stella-Jones inc.	Sciage
Scierie Alexandre Lemay et fils	Sciage	Scierie Coaticook inc.	Sciage
Scierie Dion et Fils inc.	Sciage	Commonwealth Plywood	Sciage
Transfobec Mauricie	Sciage	Silicium Bécancour inc.	Sciage
Scierie West-Brome inc.	Sciage	Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Sciage
Scierie Sainte-Thècle inc.	Sciage	Vexo inc.	Sciage

MEMBRES ASSOCIÉS

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
For-Éco inc.	Conseiller forestier	Nature Action Québec Inc.	Organisme
CLD D'Acton	Organisme	SCABRIC	Organisme
Acérifor inc	Conseiller forestier	Regroupement Québec Oiseaux	Organisme
COVABAR	Organisme	Madame Francine L'Heureux	Productrice forestière
OBV Vaudreuil-Soulange	Organisme	Groupe Conseil UDA inc.	Consultant en foresterie
Bois Riant (Les)	Industrie	Madame Michèle Fournier	Productrice forestière
Mme Gynnie Tremblay	Ingénieure forestière	Monsieur André Lizé	Producteur forestier
Association forestière du Sud du Québec	Organisme	Corporation de développement de la rivière Noire	Organisme
Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire	Organisme	Fédération de l'UPA de la Montérégie	Organisme
Corridor Appalachiens	Organisme	Monsieur Gérard Gévy	Producteur forestier
OBV Yamaska	Organisme	Monsieur Michel Lacharité	Producteur forestier



Annexe 2. Liste des titulaires de permis d’exploitation d’usine de transformation du bois ayant contribué au financement de l’Agence en 2021-2022.

Pâtes et papiers		
Industriel Domtar inc.	Municipalité Windsor	Région administrative Estrie
Sciage et autres		
Industriel Blanchette & Blanchette inc. Carrier & Bégin Clermont Hamel Ltée Fontaine Inc Groupe Crête Chersey inc. J.M. Champeau inc. Lib Lumber inc. Mobilier rustique (Beauce) inc. Moulin Saint-André enr. Multibois F.L. Produits de bois Réginald Dingman et Fils Produits forestiers Arbec S.E.N.C. Produits forestiers D.G. ltée René Bernard inc. Produits forestiers Scierie Alexandre Lemay & Fils inc. Scierie Armand Duhamel et Fils inc. Scierie Carrière ltée Scierie Clifton Scierie Lapointe & Roy ltée Scierie Paul Vallée inc. Scierie West Brome inc.	Municipalité Weedon St-Honoré-de-Beauce Saint-Ephrem Woburn Chertsey Saint-Malo Princeville Saint-Martin Mascouche Woburn Sainte-Aurélie Saint-Georges-de-Champlain Sainte-Aurélie Beauceville Sainte-Marie Saint-Ignace-de-Stanbridge Lachute St-Isidore-de-Clifton Courcelles St-Isidore-de-Clifton Lac-Brome	Région administrative Estrie Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Estrie Lanaudière Estrie Centre-du-Québec Chaudière-Appalaches Lanaudière Estrie Chaudière-Appalaches Mauricie Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Montérégie Laurentides Estrie Estrie Roussillon Montérégie





Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2021-2022, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)							
PRÉPARATION DE TERRAIN 05							
	Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7501 DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT - FORTE COMPÉTITION	176 \$	1 258 \$	11.3	1 989 \$	14 215 \$	16 204 \$	3
7514 DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	176 \$	1 074 \$	1.2	211 \$	1 289 \$	1 500 \$	1
7516 DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	176 \$	676 \$	1.1	194 \$	744 \$	937 \$	1
TOTAL DU GROUPE			13.6	2 394 \$	16 248 \$	18 641 \$	5
MISE EN TERRE 06							
	Taux technique (\$/1000 plants)	Taux exécution (\$/1000 plants)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7626 PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	211 \$	400 \$	4.7	970 \$	1 838 \$	2 808 \$	2
7638 PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	223 \$	357 \$	2.6	588 \$	941 \$	1 529 \$	2
7650 REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	223 \$	425 \$	0.4	89 \$	170 \$	259 \$	1
TOTAL DU GROUPE			7.8	1 647 \$	2 949 \$	4 596 \$	5
ENTRETIEN DE PLANTATION 07							
	Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7751 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	526 \$	1 505 \$	2.4	1 262 \$	3 612 \$	4 874 \$	3
7752 2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	526 \$	1 505 \$	5.1	2 683 \$	7 676 \$	10 358 \$	4
7753 3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	526 \$	1 505 \$	21.1	11 099 \$	31 756 \$	42 854 \$	3
7761 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	526 \$	1 505 \$	2.3	1 210 \$	3 462 \$	4 671 \$	2
TOTAL DU GROUPE			30.9	16 253 \$	46 505 \$	62 758 \$	12
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX 08							
	Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7863 ÉCLAIRCIE PRÉCOMM. PUIITS DE LUMIÈRE AVEC MARTELAGE	651 \$	910 \$	3.9	2 539 \$	3 549 \$	6 088 \$	1
TOTAL DU GROUPE			3.9	2 539 \$	3 549 \$	6 088 \$	1
TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09							
	Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7901 MARTELAGE FEUILLUS	155 \$	- \$	406.5	62 626 \$	- \$	62 626 \$	89
7902 MARTELAGE RÉSINEUX	177 \$	- \$	88.8	15 679 \$	- \$	15 679 \$	28
TOTAL MARTELAGE			495.3	78 305 \$	- \$	78 305 \$	117
7922 AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS-MANUELLE	275 \$	- \$	2.1	578 \$	- \$	578 \$	1
7967 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	456 \$	962 \$	11.1	5 062 \$	10 678 \$	15 740 \$	2
7971 JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	456 \$	931 \$	206.3	93 294 \$	152 698 \$	245 992 \$	44
7972 JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	456 \$	931 \$	16.7	7 575 \$	15 468 \$	23 043 \$	3
7973 COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MANUELLE	456 \$	707 \$	5.2	2 371 \$	3 676 \$	6 048 \$	1
7974 COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	456 \$	1 040 \$	1.4	638 \$	1 456 \$	2 094 \$	1
7977 COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	456 \$	1 040 \$	19.2	8 755 \$	19 968 \$	28 723 \$	3
7978 COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	456 \$	918 \$	9.0	4 104 \$	8 262 \$	12 366 \$	5
7979 COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	275 \$	393 \$	4.4	1 210 \$	1 729 \$	2 939 \$	1
TOTAL TRAITEMENT MANUEL			275.4	123 587 \$	213 936 \$	337 523 \$	61
8922 AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANISÉE	275 \$	- \$	49.1	13 503 \$	99 \$	13 403 \$	8
8967 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	456 \$	672 \$	5.4	2 462 \$	3 629 \$	6 091 \$	1
8969 ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	456 \$	672 \$	7.9	3 607 \$	5 316 \$	8 922 \$	3
8971 JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	456 \$	651 \$	134.5	61 296 \$	87 557 \$	148 853 \$	32
8972 JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	456 \$	651 \$	11.6	5 267 \$	7 519 \$	12 786 \$	4
8974 COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	456 \$	727 \$	33.2	15 139 \$	15 994 \$	31 133 \$	6
8977 COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	456 \$	727 \$	12.0	5 472 \$	8 724 \$	14 196 \$	5
8978 COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	456 \$	642 \$	22.0	9 761 \$	13 574 \$	23 334 \$	4
8979 COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	275 \$	275 \$	4.8	1 320 \$	1 320 \$	2 640 \$	2
8985 1RE ÉCL. COMM. RÉS. PLAN. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	456 \$	901 \$	1.8	821 \$	1 622 \$	2 443 \$	1
8987 1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	456 \$	766 \$	5.4	2 444 \$	4 106 \$	6 550 \$	5
8989 2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	456 \$	428 \$	11.1	5 043 \$	4 734 \$	9 777 \$	5
TOTAL TRAITEMENT MÉCANISÉ			298.6	126 134 \$	153 994 \$	280 129 \$	76
TOTAL DU GROUPE¹			574.0	328 026 \$	367 930 \$	695 956 \$	137
TRAITEMENTS AJUSTEMENTS COVID							
	Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7600 MISE EN TERRE-AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	10 \$	31 \$	5.1	50 \$	155 \$	205 \$	3
TOTAL MISE EN TERRE (unité : mille plants)			5.1	50 \$	155 \$	205 \$	3
7500 PT - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	8 \$	22 \$	12.4	99 \$	273 \$	372 \$	4
7700 ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	24 \$	86 \$	4.6	110 \$	396 \$	506 \$	4
7701 ENTRETIEN (AUTRE) - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	20 \$	72 \$	16.6	332 \$	1 195 \$	1 527 \$	2
7900 MARTELAGE - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	3 \$	- \$	289.9	870 \$	- \$	870 \$	74
7925 ATMB MANUELLE - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	16 \$	- \$	4.1	66 \$	- \$	66 \$	1
7950 COMM. MANUELS - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	24 \$	36 \$	239.8	5 617 \$	5 203 \$	10 821 \$	51
8925 ATMB MÉCANISÉE - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	16 \$	- \$	62.1	994 \$	- \$	994 \$	8
8950 COMM. MÉCANISÉS - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	24 \$	36 \$	135.8	3 221 \$	4 333 \$	7 554 \$	45
TOTAL AUTRES TRAITEMENTS (unité : hectares)			765.2	11 309 \$	11 400 \$	22 709 \$	189
TOTAL DU GROUPE				11 359 \$	11 555 \$	22 914 \$	192
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAUX PAMVFP²				362 218 \$	448 735 \$	810 953 \$	277

¹ Exclut les unités des activités de martelage

² Exclut le nombre de traitements des ajustements COVID



Programme Subvention 2021								
TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09		Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7901	MARTELAGE FEUILLUS	155 \$	- \$	176.1	27 299 \$	- \$	27 299 \$	45
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	177 \$	- \$	26.34	4 662 \$	- \$	4 662 \$	8
TOTAL MARTELAGE				202.5	31 961 \$	- \$	31 961 \$	53
7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS-MANUELLE	275 \$	- \$	3.5	963 \$	- \$	963 \$	2
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	456 \$	962 \$	11.5	5 244 \$	11 063 \$	16 307 \$	3
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	456 \$	931 \$	95.97	31 405 \$	88 868 \$	120 273 \$	21
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MANUELLE	456 \$	707 \$	2.1	958 \$	1 485 \$	2 442 \$	1
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	456 \$	1 040 \$	2.1	958 \$	2 184 \$	3 142 \$	1
7977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	456 \$	1 040 \$	2.3	1 049 \$	2 392 \$	3 441 \$	1
7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	456 \$	918 \$	10.65	4 856 \$	9 777 \$	14 633 \$	8
7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	275 \$	393 \$	1.1	303 \$	432 \$	735 \$	1
7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	456 \$	613 \$	1	456 \$	613 \$	1 069 \$	1
TOTAL TRAITEMENT MANUEL				130.2	46 190 \$	116 814 \$	163 004 \$	39
8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANISÉE	275 \$	- \$	16.2	4 455 \$	- \$	4 455 \$	2
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	456 \$	651 \$	86.1	39 262 \$	56 051 \$	95 313 \$	17
8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	456 \$	651 \$	1.3	593 \$	846 \$	1 439 \$	1
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MÉCANISÉE	456 \$	494 \$	5.76	2 627 \$	2 845 \$	5 472 \$	1
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	456 \$	727 \$	11.4	1 003 \$	8 288 \$	9 291 \$	3
8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	456 \$	727 \$	7	3 192 \$	5 089 \$	8 281 \$	2
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉS. PLAN. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	456 \$	901 \$	23.68	10 798 \$	21 336 \$	32 134 \$	2
TOTAL TRAITEMENT MÉCANISÉ				151.4	61 929 \$	94 455 \$	156 385 \$	28
TOTAL DU GROUPE 1				281.7	108 119 \$	211 269 \$	319 388 \$	67
TRAITEMENTS AJUSTEMENTS COVID		Taux technique (\$/ha)	Taux exécution (\$/ha)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7900	MARTELAGE - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	3 \$	- \$	141.6	425 \$	- \$	425 \$	36
7925	ATMB MANUELLE - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	16 \$	- \$	1.1	18 \$	- \$	18 \$	1
7950	COMM. MANUELS - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	24 \$	36 \$	116.5	2 146 \$	4 195 \$	6 341 \$	34
8925	ATMB MÉCANISÉE - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	16 \$	- \$	2.4	38 \$	- \$	38 \$	1
8950	COMM. MÉCANISÉS - MESURES SANITAIRES ET CARBURANT	24 \$	36 \$	77.6	1 641 \$	2 793 \$	4 434 \$	14
TOTAL DU GROUPE				339.2	4 268 \$	6 988 \$	11 255 \$	86
TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES GROUPE DE TRAVAUX 1,2 - SUBVENTION 2018				282	144 348 \$	218 257 \$	362 605 \$	67

¹ Exclut les unités des activités de martelage et d'ajustement COVID

² Exclut le nombre de traitements des Ajustements COVID

Programme 2 milliards d'arbres								
MISE EN TERRE 06		Taux technique (\$/1000 plants)	Taux exécution (\$/1000 plants)	Unités	Aide technique	Aide exécution	Total	Nb de traitements
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	211 \$	400 \$	1.8	376 \$	712 \$	1 088 \$	2
7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	223 \$	357 \$	1.2	274 \$	439 \$	713 \$	2
7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	211 \$	400 \$	0.0	2 \$	4 \$	6 \$	1
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	223 \$	357 \$	3.1	694 \$	1 110 \$	1 804 \$	4
TOTAL DU GROUPE				6.1	1 346 \$	2 265 \$	3 611 \$	9
TOTAL DES PROGRAMMES (PAMVFP, Subvention 2021 et 2 milliards d'arbres)					507 911 \$	669 257 \$	1 177 168 \$	353



Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2021-2022.

	Territoire desservi														
	Acton	Beauharnois-Salaberry	Brome-Missisquoi	La Haute-Yamaska	La Vallée-du-Richelieu	Marguerite D'Youville	Le Haut-Richelieu	Le Haut-Saint-Laurent	Les Jardins-de-Napierville	Les Maskoutains	Longueuil	Pierre-De Saurel	Roussillon	Rouville	Vaudreuil-Soulanges
CONSEILLERS FORESTIERS 2021-2022															
Sylva Croissance - Julien Moreau, ing. f. 985, Local E Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1R4 info@sylva.ca Tél.: 450-586-0448	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Groupement forestier du Haut-Yamaska inc. Christopher Chapman, ing. f. 578, rue de la Rivière, Cowansville (Québec) J2K 3G6 info@gfhy.ca Tél.: 450-263-7120	✓		✓	✓			✓			✓				✓	
René Dulude, ingénieur forestier 1287, chemin Gore, Hinchinbrooke (Québec) J0S 1H0 r.dulude.ingf@gmail.com Tél.: 450-264-6137		✓						✓	✓				✓		✓
Société forestière Cambium enr. - François Pelletier, ing. f. 60, rue Dufferin, Waterloo (Québec) JOE 2N0 fpelletier.cambium@gmail.com Tél.: 450-539-2427	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓		✓	
For-Éco enr. - Justin Manasc, ing. f. 560, bureau A, chemin Knowlton (Québec) JOE 1V0 jmanasc@citenet.net Tél.: 450-242-1366			✓	✓			✓			✓				✓	
Chabot, Pomerleau & associés - Claude Chabot, ing. f., M. Env. 4927, Blvd Industriel, Sherbrooke (Québec) J1R 0P4 cpa@chabotpomerleauass.com Tél.: 819-791-8668	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Acérifor inc. - Denis Roy 3390, rue Labbé, Sherbrooke (Québec) J1N 0B7 denis.roy3390@videotron.ca Tél.: 819-620-7990	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Groupe Immofor inc. - Richard Mongrain, ing.f. 228, chemin Mooney, C.P. 3089 Richmond (Québec) J0B 2H0 groupeimmoform@gmail.com Tél.: 819-826-6421	✓		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓		✓	
Ressources Forestières Biotiques Inc. - Jean-Sébastien Malo, ing.f. 965, rue Principale, Ste-Mélanie (Québec) J0K 3A0 jsmalo@rfbiotiques.com ; jvenne@rfbiotiques.com Tél.: 450-960-2130			✓					✓	✓				✓		✓
ProForêt Consultants inc. 4356, rue Laval, Lac Mégantic (Québec) G6B 1B8 fbernier@proforet.com Tél.: 819-583-0257	✓		✓	✓	✓										
Gestion Intégrée des forêts AET - Pierre Valiquette, ing. f. 488, Route 148 Est, Thurso (Québec) J0X 3B0 gestforint@videotron.ca Tél.: 819-985-3099		✓						✓	✓				✓		✓

Annexe 5. Bilan du plan d'action 2021-2022.

Budget de l'Agence, pour le PAMVFP uniquement* : 1 095 346 \$

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles**	Résultats	Résultats par rapport à la cible %	Commentaires
1. Augmenter la récolte de bois en provenance de la forêt privée pour approvisionner l'industrie forestière québécoise. et 2. Accroître le rendement ligneux et la qualité des bois de la forêt privée.	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux	\$	121 800	92 083	76	L'Agence a inclus les montants pour les préparations de terrain, les plantations, les entretiens ainsi que les éclaircies pré-commerciales
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux	ha	120	52.4	44	
		Sommes investies par l'Agence dans l'aide à la mobilisation des bois	\$	10 000	13 981	139	578 \$ en travaux manuels 13 403 \$ en travaux mécanisés
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en aide à la mobilisation des bois	ha	35	51	146	2.1 ha en travaux manuels 49,2 ha en travaux mécanisés
		Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux*** (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	\$	667 200	681 975	102	
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux****	ha	565	523	93	
3. Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé.		Sommes investies par l'Agence dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du ppmv	\$	47 605	47 536	99	Voir rapport annuel
4. Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée.		Sommes investies par l'Agence dans les activités de transfert de connaissances	\$	48 955	70 478	144	Réalisation de 107 visites-conseils

*Le budget du PAMVFP comprend le montant de l'aide financière versée par le ministre pour l'année, la contribution industrielle, les excédents affectés pour l'année et les revenus d'intérêts.

**Les cibles inscrites au plan d'action doivent être pour le PAMVFP uniquement.

*** Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux inclues le montant pour le martelage.

**** Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.